● Année 1954. — N° 53. Le numéro: 15 francs. Mercredi 24 Novembre 1954 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **400 fr.** ; ÉTRANGER : **800 fr.**

(Compte chèque postal: **9063.13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 58e SEANCE

Séance du Mardi 23 Novembre 1954.

SOMMAIRE

Présidence de M. Léger, vice-président.

1. — Procès-verbal: M. Julien, Mme Malroux, Mlle Le Ber, MM. Barbé, le président, Cazelles. — Adoption (p. 1126).

2. — Excuses (p. 1127).

3. — Dépôt de deux rapports, avec demande de discussion d'urgence (p. 1127).

4. — Dépôt de demandes d'avis (p. 1127).

5. — Demande en autorisation de poursuites (p. 1127).

6. — Propositions de modifications à la composition de commissions (p. 1127).

7. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 167, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Mamadou Dia, Saller et Louis Ignatio-Pinto, sénateurs, relative à la création, en Afrique occidentale française, d'une banque africaine des coopératives (p. 1127).

Délai supplémentaire accordé.

8. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 160, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de MM. Bénard, Secrétain et Barrier, députés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour favoriser l'exportation des produits laitiers dans les territoires d'outre-mer et l'Union française et permettre ainsi de décongestionner le marché national (p. 1128).

Délai supplémentaire accordé.

9. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 112, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant la création en Afrique occidentale française de conseils de subdivision et de cercle, en Afrique équatoriale française de conseils de district et de région, et l'institution de budgets de cercle ou de région (p. 1128).

Délai supplémentaire accordé.

10. — Suite de la discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement (n°s 200, 221 et 298, année 1954; n° 305, année 1954, avis de la commission des affaires économiques; n° 307, année 1954, avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer; n° 306, année 1954, avis de la commission de la défense de l'Union française; n° 302, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts; n° 308, année 1954, avis de la commission d'information; n° 309, année 1954, avis de la commission des affaires financières, et n° 303, année 1954, avis de la commission des affaires sociales) (p. 1128).

Discussion générale : MM. Boisdon, Barbé, Bégarra, Lechani, Julien

11. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de: 1° le projet de résolution portant prévision de crédits supplémentaires à l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954; 2° le projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1955 (p. 1132).

Sur l'urgence: M. Cazelles, président de la commission de comptabilité.

Urgence déclarée.

Discussion immédiate ordonnée.

12. — Discussion d'urgence du projet de résolution portant prévision de crédits supplémentaires à l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954 (n° 363, année 1954) (p. 1133).

M. Cazelles, président et rapporteur de la commission de comptabilité.

Passage à la discussion du projet de résolution.

Adoption successive des articles 1er et 2.

Adoption de l'ensemble du projet de résolution.

13. — Discussion d'urgence du projet de résolution portant prévision de crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1955 (n° 364, année 1954) (p. 1133).

M. Cazelles, président et rapporteur de la commission de comptabilité.

Discussion générale: M. Theetten, Mlle Lafon, M. le président de la commission.

Passage à la discussion du projet de résolution.

Adoption successive des articles 1er et 2.

Adoption de l'ensemble du projet de résolution.

14. — Reprise de la discussion relative à l'approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement (p. 1134).

Suite de la discussion générale: Mme Malroux, MM. Laurent-Eynac, Barbé, Héline, Theetten; Mme Malroux, M. Jacobson, président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Passage à la discussion de l'avis.

Texte de l'avis réservé.

Adoption successive des articles 1er à 3.

Adoption du texte de l'avis précédemment réservé.

Adoption de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

15. — Discussion de la proposition, présentée par M. Pierre Cornet au nom de l'intercommission chargée d'étudier les raisons, les conditions et les effets de la dévaluation de la piastre indochinoise, invitant: 1° le Gouvernement de la République française à prendre toutes mesures pour le règlement des créances du Cambodge sur la France; 2° le Haut-conseil de l'Union française à envisager le règlement des créances du Cambodge sur le Viet-Nam (nos 312 et 318, année 1954) (p. 1141).

M. Cornet, rapporteur de la commission des affaires financières.

Discussion générale: M. Thonn Ouk.

Passage à la discussion de la proposition: M. Antonini, président de la commission.

Adoption de la proposition modifiée.

Adoption du titre modifié.

Renvoi de la suite de l'ordre du jour à la prochaine séance.

16. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 1143).

17. — Renvoi pour avis (p. 1143).

18. — Modifications à la composition de commissions (p. 1143).

19. — Règlement de l'ordre du jour: MM. Boucavel, le président (p. 1143).

PRESIDENCE DE M. LEGER

vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la deuxième séance du jeudi 18 novembre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

M. Charles-André Julien. Je demande la parole sur le procès-verbal.

M. le président. La parole est à M. Charles-André Julien.

M. Charles-André Julien. Au cours de la discussion sur le budget j'ai été amené à intervenir à l'occasion de l'érection d'une statue du maréchal Lyautey. A cette occasion, j'ai cru devoir me permettre une réflexion, qui peut-être a pu paraître irrespectueuse à certains, sur l'exécution de statues de la Troisième République confiée à des membres de l'Institut, et j'ai émis le désir qu'en l'occurrence, de nouveaux monuments ne leur soient pas confiés. Cette réflexion ne me paraissait pas entraîner des conséquences extrêmement graves, et même si elles avaient dû en entraîner, elles m'étaient personnelles. Or, le passage a été reproduit à l'analytique, il a disparu en entier du *Journal officiel*.

Je demande simplement que, quelle que soit la pensée des orateurs de cette Assemblée, il ne s'exerce jamais quoi que ce soit qui puisse ressembler à une censure de ce que nous sommes amenés à dire à la tribune. *(Applaudissements.)*

M. Georges Oudard. Très bien!

M. le président. Mon cher collègue, acte vous est donné de votre observation.

Une enquête sera faite et je pense que satisfaction vous sera donnée.

Y a-t-il d'autres observations ?...

Mme Malroux. Je demande la parole sur le procès-verbal.

M. le président. La parole est à Mme Malroux.

Mme Malroux. M. Junillon, se trouvant absent pour l'instant, me prie de signaler deux erreurs qui se sont glissées au *Journal officiel* lors de son intervention de la dernière séance. A la page 1074, deuxième colonne et seconde ligne, au lieu de: « il faut tenir compte de l'intérêt d'une utilisation possible au Maroc, où chacun sait que le long fonctionnement de la justice... » il faut lire: « le lent fonctionnement de la justice ».

A la page 1077, première colonne, on a imprimé : « à mon avis, c'est bien là encore une conception périmée de l'organisation administrative et surtout des possibilités techniques dont nous disposons au vingtième siècle par l'électricité, les radiocommunications et les avions. L'on semble ainsi perpetrer un état de choses... », et il faut lire: « perpétuer ».

M. le président. Acte est donné de votre observation.

Mlle Le Ber. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mlle Le Ber.

Mlle Le Ber. Lors du règlement de l'ordre du jour de la dernière séance, M. Odru s'est ainsi exprimé:

« Mlle Le Ber, vice-présidente de la commission des affaires sociales, nous a informés de l'absence, jusqu'au 10 décembre prochain, de M. Sarr, président de ladite commission, appelé en Afrique par diverses obligations. En raison de cette absence, la suite de la discussion sur les allocations familiales aux salariés non fonctionnaires des territoires d'outre-mer a été renvoyée à une date ultérieure.

« Le groupe communiste, qui avait demandé, le 9 novembre dernier, que la discussion sur les allocations familiales continuât jusqu'à son terme — ce que refusa la majorité de l'Assemblée — regrette vivement ce retard nouveau pour la discussion d'une question qui est une des revendications essentielles des salariés des territoires d'outre-mer ».

On pourrait donc penser que le groupe communiste a demandé que l'Assemblée traitât de cette question, depuis le 9 novembre.

C'est absolument inexact. Au cours de la conférence des présidents, le représentant du groupe communiste a proposé d'inscrire la discussion de la question des allocations familiales à la suite de la discussion sur le plan, c'est-à-dire avec le numéro 5. Cela nous reporterait, en tout cas, à une semaine. La discussion n'aurait donc pas lieu aujourd'hui 23 novembre, mais pas avant le 30 novembre. D'ailleurs, la décision prise à la conférence des présidents n'a pas été définitive. Il a été décidé de fixer l'ordre du jour à la prochaine conférence des présidents, le 25 novembre.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Mlle Le Ber vient de faire, à l'occasion des observations sur le procès-verbal, une mise au point qui n'a rien à voir avec cette rubrique de l'ordre du jour. Dans ces conditions, l'Assemblée m'excusera, je pense, d'apporter une brève mise au point à l'intervention de Mlle Le Ber.

Je voudrais, au sujet de la question particulièrement cruciale des allocations familiales dans les territoires d'outre-mer, rappeler deux ou trois faits:

1° Le jour où le débat est venu en séance publique, le groupe communiste a demandé que la discussion ne fût pas interrompue, mais se poursuivît jusqu'à épuisement. Il a même demandé un scrutin dont les résultats figurent au *Journal officiel* du même jour;

2° A la séance du 16 novembre, à la suite de l'interruption, aux approches de dix-neuf heures, de la discussion sur le plan d'équipement, lorsque la question s'est posée de l'inscription automatique de cette question à la présente séance, j'ai eu l'occasion d'intervenir et de demander que cette inscription ne

fût pas décidée pour cette séance, le groupe communiste ayant l'intention de demander à la prochaine conférence des présidents, l'inscription par priorité de la question des allocations familiales dans les territoires d'outre-mer. Cela figure au *Journal officiel*, mademoiselle. Vous pouvez le contrôler. C'est d'ailleurs ce qui a été fait au cours de la dernière conférence des présidents, lorsque le groupe communiste a demandé l'inscription, pour la séance d'aujourd'hui, de la question des allocations familiales dans les territoires d'outre-mer.

Mlle Le Ber. C'est inexact!

M. Raymond Barbé. C'est absolument exact. Et c'est la conséquence directe des déclarations que j'avais, en tant que président du groupe communiste, faites à la séance du mardi 16 et qui figurent au *Journal officiel*. Je regrette, par conséquent, mademoiselle, de devoir m'opposer à votre assertion.

En tout état de cause, le groupe communiste demande que le débat concernant les allocations familiales dans les territoires d'outre-mer fasse le plus rapidement possible l'objet des préoccupations de l'Assemblée, et il proposera au cours de la prochaine conférence des présidents qu'il soit fixé le plus tôt possible.

M. le président. Je me permets de vous faire remarquer qu'au procès-verbal de la deuxième séance du 18 novembre, M. le président, prenant acte de la déclaration de M. Odru, à déclaré:

« Je crois cependant devoir préciser que la conférence des présidents a confié à la prochaine conférence le soin de fixer la date de la suite de la discussion de cette question ».

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, au cours de la séance de mardi dernier, j'avais eu l'occasion de demander que l'on ne charge pas d'avance la séance d'aujourd'hui, afin qu'il n'existe aucun empêchement pour l'inscription, par la conférence des présidents, de la question des allocations familiales outre-mer à l'ordre du jour de cette séance.

M. le président. C'est au cours de la dernière séance que M. Bégarra a fait la réponse que je viens de vous lire.

M. Raymond Barbé. Oui, mais dans l'intervalle la conférence des présidents s'était prononcée contre la proposition du groupe communiste d'inscrire cette question à la séance d'aujourd'hui.

Mlle Le Ber. C'est inexact. A la conférence des présidents, le représentant communiste, qui n'était pas vous, monsieur Barbé, a proposé d'inscrire cette affaire après la discussion sur le plan.

M. Cazelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cazelles.

M. Cazelles. Mesdames, messieurs, je demande la parole simplement pour signaler une erreur d'impression sans gravité mais qui a, néanmoins, dans le cadre de la discussion, son importance. C'est à la page 1108, un passage relatif à la discussion du chapitre 41-91: « Subventions aux budgets fédéraux et locaux des territoires d'outre-mer ». Parlant du prix du coton, je disais: « Je voulais simplement mettre en regard le prix du coton payé l'an dernier aux producteurs, qui a diminué cette année ». Il est imprimé: « ... de 4,50 francs ». C'est: « 1,50 franc » qu'il faut lire.

M. le président. Acte vous est donné de votre observation.

Il n'y a pas d'autres observations?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Deroux et Fontanet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

DEPOT DE DEUX RAPPORTS, avec demande de discussion d'urgence.

M. le président. J'ai reçu de M. Cazelles, un rapport fait au nom de la commission de comptabilité sur le projet de résolution portant prévision de crédits supplémentaires à l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954.

Le rapport a été imprimé sous le n° 363 et distribué.

J'ai reçu de M. Cazelles un rapport fait au nom de la commission de comptabilité sur le projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1955.

Le rapport a été imprimé sous le n° 364 et distribué.

La commission demande la discussion d'urgence de ces deux affaires.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces deux demandes de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur ces demandes qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 4 —

DEPOT DE DEMANDES D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis, présentée par la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi de M. Le Cozannet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux (A. N. n° 6619).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 365, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis, présentée par la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi de M. Julien Gautier et plusieurs de ses collègues, sénateurs, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux (A. N. n° 6701).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 366, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis, présentée par la commission des affaires économiques sur la proposition de loi présentée par MM. Ramonet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à la réorganisation des services du commerce extérieur (A. N. n° 8877).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 367, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

M. le président. J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

Cette demande sera imprimée sous le n° 368, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission d'instruction.

— 6 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modification à la composition de commissions.

Le groupe socialiste S. F. I. O. propose:

M. Bégarra, pour remplacer M. Chekkal Daho à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales

Le groupe communiste et apparentés propose:

M. Toujas, pour remplacer M. Feix à la commission des affaires économiques.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront que dans un délai minimum d'une heure.

— 7 —

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE; CREATION D'UNE BANQUE DES COOPERATIVES

Demande de délai supplémentaire pour le dépôt d'un rapport. Délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 167, année 1952), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Mamadou Dia, Saller et Louis Ignacio-Pinto, sénateurs, relative à la création en Afrique occidentale française d'une banque africaine des coopératives.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 1er avril 1952.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires financières pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 167, année 1952.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 8 —

UNION FRANÇAISE — EXPORTATION DES PRODUITS LAITIERS

Demande de délai supplémentaire pour le dépôt d'un rapport. Délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 160, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de MM. Benard, Secrétain et Barrier, députés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour favoriser l'exportation des produits laitiers dans les territoires d'outre-mer et l'Union française et permettre ainsi de décongestionner le marché national.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 11 mai 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires économiques pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 160, année 1954.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 9 —

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — CREATION DE CONSEILS. — INSTITUTION DE BUDGETS

Demande de délai supplémentaire pour le dépôt d'un rapport. Délai accordé.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 142, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant la création en Afrique occidentale française de conseils de subdivision et de cercle, en Afrique équatoriale française de conseils de district et de région, et l'institution de budgets de cercle ou de région.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 4 mai 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de quatre semaines demandé par la commission de politique générale pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 142, année 1954.

(L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 10 —

DEUXIEME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

Suite de la discussion d'une demande d'avis.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de:

1° La demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres;

2° La demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement (n°s 200, 221, 298, 305, 307, 306, 302, 308, 309, 303, année 1954).

Je rappelle à l'Assemblée que dans ses séances du 31 août et du 16 novembre dernier, elle a entendu le rapport présenté par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications et les rapports présentés au nom des différentes commissions saisies pour avis.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Boisdon.

M. Boisdon. Mes chers collègues, si je monte à la tribune ce n'est pas dans la pensée de critiquer les excellents rapports qui vous ont été faits, mais pour remplir ce que je considère comme un devoir d'abord, c'est aussi pour examiner quelques-uns des moyens par lesquels nous pourrons atteindre le grand but que nous nous proposons, celui-là même des auteurs du plan: permettre à nos concitoyens d'outre-mer d'entrer de plain-pied dans l'économie moderne et d'élever ainsi peu à peu leurs conditions de vie.

J'ai parlé d'un devoir. Le plan qui vous est soumis n'est pas l'œuvre d'un homme; si je suis bien informé il est l'œuvre de près de deux mille personnes. On a trouvé, pour y collaborer, deux mille personnes dont quelques-unes assistaient aux réunions de par leur fonction même, mais dont beaucoup d'autres sans but personnel, sans autre intérêt que de servir le bien public, y venaient. Ceux d'entre vous qui ont assisté à quelques-unes de ces réunions peuvent attester, comme moi-même, qu'elles ont été l'occasion de confrontations de vues et de débats qui vraiment n'avaient pas d'autre but que le bien de l'Etat.

Dans ces conditions, je crois que nous manquerions à notre devoir si nous n'exprimions pas à tous ces collaborateurs du plan la reconnaissance que nous leur devons. Bien entendu, j'aurai garde d'oublier ceux qui furent les chefs de file, j'ai nommé M. Hirsch, M. Lucius et notre ami M. Rolland Pré, je dis « notre » parce que je sais qu'il est l'ami de plusieurs d'entre nous. Eux et leurs collaborateurs immédiats ont droit à notre admiration pour l'effort considérable qu'ils ont fourni.

L'œuvre assurément n'est pas parfaite. Une œuvre aussi considérable ne pouvait pas l'être. Je m'associerai bien volontiers à telle ou telle critique de détail. Quand j'entendais Mme Malroux lire le rapport de M. Griaule, je retrouvais dans ce rapport l'expression d'idées qui nous sont communes en ce qui concerne notamment les méthodes d'éducation, l'orientation à donner à l'enseignement dans les pays d'outre-mer, tout particulièrement en Algérie. Assurément, sur tel ou tel point nous pouvons faire des objections, mais il ne faut pas qu'un arbre mal venu nous cache la forêt.

Cela dit, je crois que si faire un plan est difficile, quand on l'a fait, on n'a rien fait encore. Il reste, et c'est la tâche la plus ardue, à l'exécuter dans l'esprit même où il a été conçu.

C'est sur ce point que je voudrais attirer votre attention. C'est souvent un défaut des technocrates comme des idéologues, de travailler pour le bien du peuple, sans le peuple. C'est, à mon avis, une très grave erreur. Vous pensez bien que l'exécution d'un plan comme celui dont vous êtes saisis soulèvera des résistances. Il ne pourra être efficace que s'il obtient le concours de la nation entière.

Après m'être posé la question, je demande au président de la commission du plan s'il croit qu'actuellement la nation tout entière soit assez informée du contenu du plan et du but que nous nous proposons d'atteindre. Je crains bien que malgré le très grand nombre des personnes qui ont participé à son élaboration, les réalisations envisagées et les résultats que nous pouvons en attendre n'aient pas encore franchi le seuil de l'hôtel de la rue Martignac et soient restés un peu dans l'ombre des tours de l'église Sainte-Clotilde. *(Sourires.)*

Je souhaite que les auteurs du plan créent un organisme de diffusion de ce plan. Certes, tout le monde ne peut pas prendre connaissance des gros volumes qui nous ont été envoyés; et cependant quelle lecture passionnante! J'en appelle à ceux qui ont lu, par exemple, les 50 premières pages du rapport sur l'Algérie. On parle beaucoup des incidents d'Algérie; mais, messieurs, ce n'est pas quand il se produit des incidents regrettables qu'il faut s'émouvoir; c'est dans les époques de tranquillité apparente, dans les années de silence que se préparent les événements violents. C'est à ce moment-là qu'il faudrait s'inquiéter! *(Très bien! très bien!)*

Il serait bon, à mon avis, que se constituât un groupe de « missionnaires du plan ». *(Sourires.)* Eh oui! de missionnaires du plan, qui en feraient connaître le contenu et surtout les buts. Cela me semblerait d'autant plus intéressant que nous avons, non seulement à requérir le concours intellectuel de tous ceux que le plan peut intéresser — les conversions ne se feront pas sans résistance, surtout si l'on n'en voit pas distinctement le but — mais nous avons également à obtenir le concours pécuniaire de la nation.

On a employé, l'autre jour, pour la première fois dans un communiqué de la Banque de France, le terme de « trillions ».

Il ne nous était pas habituel certes! mais ce sont bien des trillions qui seront nécessaires dans les années qui viennent pour mettre en œuvre le plan. Comment les trouver ?

Cela m'amène à mettre en lumière un passage de l'annexe du projet de loi n° 8555. Y est signalée la difficulté de trouver les capitaux nécessaires et y est décrite une forme de société, qui n'était pas connue du tout en France il y a quelques années, mais qui est entrée, depuis, dans nos mœurs et nos habitudes. Je fais allusion à la page 121 du projet de loi intitulé « Développement et orientation de l'épargne ». Je ne vous lirai pas ce qui est dit des valeurs mobilières, mais je m'arrêterai au paragraphe 2 intitulé: Organisme de gestion de l'épargne.

« La souscription sur le marché est, dans la plupart des pays évolués, de moins en moins le fait des épargnants eux-mêmes, de plus en plus celui d'organismes collecteurs qui débarrassent l'épargnant du souci du choix et de la surveillance de son placement et lui assurent à la fois une sécurité et une liquidité plus grandes.

« Ce glissement de l'épargne vers les organismes collecteurs doit être considéré comme un phénomène de la plus grande importance et comme une tendance irréversible. »

Et quelques lignes plus loin: « Les sociétés d'investissement dont les premiers résultats sont favorables, les caisses d'épargne dont les excédents de dépôt restent considérables, doivent être également encouragées. Elles sont encore loin d'avoir atteint des résultats comparables à ceux des Etats-Unis par exemple ».

C'est messieurs, à mon avis une idée très juste et d'une très grande portée. Il faudrait obtenir que les capitaux français, notamment ceux des petites gens, s'emploient dans les entreprises outre-mer; mais comment voulez-vous demander à un épicier de village, à un brave paysan d'un département du centre, ou de tout autre département d'ailleurs, d'aller investir une fraction de son capital soit dans les mines d'Akjoujt soit dans le fer de Tindouf ou dans toute autre entreprise ?

C'est pratiquement impossible car ils ne savent pas où sont situées ces entreprises, moins encore qui les dirige, sans parler des perspectives de gain. Peut-être, dans les affaires de pétrole, par certaines spéculations toutes récentes, pourrait-on attirer le public, mais cela comporte des risques tels que je ne crois pas qu'il faille conseiller une entreprise de cette nature.

S'il se constituait des sociétés d'investissements spécialisées, l'une pour l'Afrique du Nord, par exemple, l'autre pour l'Afrique noire, la troisième pour l'Océan indien, la quatrième pour nos possessions de la mer des Caraïbes et du Pacifique — sociétés contrôlées par l'Etat, et il en faudrait fort peu — peut-être serait-il possible d'orienter l'épargne dans cette direction, en réalisant la dispersion des risques et, d'autre part, en donnant les garanties les plus sérieuses aux personnes qui viendraient apporter leur capital.

Vous savez comment la pratique de ces sociétés d'investissements s'est introduite dans notre pays. En 1945, le Gouvernement, voulant faire un prélèvement sur le capital, a autorisé les sociétés frappées par l'impôt à faire des augmentations de capital, à émettre des actions pour se libérer de cet impôt. Ces actions sont tombées dans le patrimoine de l'Etat. Il y en avait une telle quantité — presque autant que de sociétés en France — que l'Etat ne pouvait pas se charger de la gestion d'un tel portefeuille. Il a provoqué la constitution de la société, maintenant bien connue, appelée Société nationale d'investissements, qui a géré ce capital, l'a aménagé et qui, à un moment donné, a introduit ses actions en Bourse et a reversé les sommes qui lui furent confiées dans les caisses de la trésorerie.

L'opération pouvait paraître aléatoire, nous n'étions pas du tout habitués à ce type de société. Ce fut un succès indiscutable. Vous savez que les actions ont été introduites à 15.000 francs; elles en valent 33.000 ou 34.000 — Je vous renvoie au cours de la Bourse. Par conséquent, il y a eu là une forme de collaboration entre l'épargne, surtout petite et moyenne, et l'économie nationale, qui a reçu un concours considérable des épargnants.

Ne pourions-nous utiliser ce courant, cette habitude qui commence à être prise, pour constituer et pour faire constituer un petit nombre de sociétés de cet ordre en vue d'orienter une fraction de l'épargne vers les territoires d'outre-mer ?

Je vous ai soumis la question: je crois que nous aurons à la revoir dans d'autres réunions, et dans une de vos commissions spécialisées car il y a là une orientation intéressante et qu'il ne faudra pas négliger dans les années à venir.

Si, d'autre part, je me permettais quelques critiques sur le plan, elles ne viseraient pas le plan proprement dit: peut-être, seulement, n'a-t-on pas assez insisté sur ce fait que, pendant que les auteurs et les metteurs en action du plan réaliseront une œuvre créatrice, nous devrons, pour rendre cette œuvre véritablement efficace, en réaliser une autre d'ordre plus juridique que matériel. C'est bien de construire des barrages, des chemins de fer; encore faut-il savoir à qui ils appartiendront. Si certains incidents, que nous ne souhaitons pas, venaient à se produire, l'incertitude pourrait poser des problèmes.

A la sous-commission du niveau de vie, plusieurs membres ont évoqué cet aspect de la question, et je me permets de vous demander l'autorisation de lire quelques pages de ce rapport:

« Les questions importantes qui devraient normalement être développées dans ce paragraphe débordent, dans leur ensemble, le cadre « niveau de vie » imposé aux travaux de notre sous-commission.

« Un seul de ces problèmes, en réalité, touche de près à notre compétence: celui de la législation applicable à la propriété foncière; il a été longuement étudié au cours de nos réunions. Quelques observations générales ont seules été échangées à propos des réformes proprement administratives nécessitées par les objectifs du plan. Aussi convient-il de scinder cette partie de notre rapport en deux rubriques. »

Et la première rubrique — la seule que je veuille lire — concerne les « réformes de la législation foncière »:

« Les déficiences du régime applicable dans les territoires d'outre-mer à la propriété immobilière apparaissent sur trois points:

« 1° La délimitation du domaine public manque de netteté. La notion de « terres vacantes et sans maître », controversée à juste titre, gagnerait à être précisée, tant dans l'intérêt de l'autochtone que dans celui de la personne morale de droit public — Etat ou collectivité locale — propriétaire du domaine, afin que les droits de l'un et de l'autre soient définitivement déterminés.

« Il est évident que toute opération d'appropriation des terres doit être entreprise avec prudence. Nombre de terres qui paraissent inutilisées font dans la réalité l'objet de droits indéniables de la part des autochtones, ou ne sont inhabitées et inexploitées que par suite du manque de voies de communication en permettant l'accès.

« La sous-commission formule le vœu qu'une intervention du législateur vienne rapidement préciser ces diverses notions de façon définitive, et poser des principes généraux valables pour tous les territoires.

« 2° La diversité des régimes fonciers, justifiée par la nécessité d'adapter les institutions aux conditions locales, mérite cependant quelques aménagements. Etant entendu qu'une généralisation absolue de la législation en cette matière serait mal venue, la sous-commission estime néanmoins que certains principes généraux, valables pour l'ensemble des territoires d'outre-mer, pourraient être proposés par une loi qui fixerait ainsi le cadre à l'intérieur duquel les décrets spéciaux à chaque territoire procéderaient aux adaptations qui s'imposent.

« Pour concilier ainsi l'unité et la souplesse de la réglementation, la sous-commission croit que les textes fonciers ne doivent pas être entièrement échafaudés dans la métropole; à son avis, des études sérieuses effectuées sur place, des propositions émanant des assemblées locales (après consultation des conseils de notables), accompagnées de l'avis des autorités compétentes, sont seuls valables.

« 3° Le caractère très particulier de la propriété indigène dans les territoires d'outre-mer ne doit pas être perdu de vue, ni ramené aux conceptions du code civil. Si, dans certaines régions, s'esquisse une nette tendance à l'appropriation individuelle du sol, tendance qu'il convient parfois d'encourager, il n'en demeure pas moins que, ailleurs, la propriété collective, s'appuyant sur un mode de travail collectif du sol, est encore extrêmement vivace et assez généralisée. Or, cette appropriation collective du sol, valable et souvent seule vraie au regard du droit coutumier local, n'est pas toujours sanctionnée par la réglementation introduite dans ces pays. C'est ainsi qu'il n'existe aucune procédure positive de constatation et d'immatriculation des droits collectifs sur le sol. Il y a là une lacune à laquelle la sous-commission demande qu'il soit porté remède.

« Elle pense qu'il ne faut pas, en la matière, s'orienter *a priori* dans le sens d'une appropriation individuelle du sol, ni d'ailleurs systématiquement dans le sens d'une propriété collective; il lui apparaît au contraire désirable de permettre à la fois les deux solutions, partout où leur coexistence est possible et consacrée par la coutume locale. »

Mesdames, messieurs, il faut absolument obtenir du Gouvernement que dans un délai très bref il nous saisisse des projets de loi qui concernent à la fois la domanialité et le régime foncier, sinon des difficultés naîtront de ce qu'on n'aura pas suffisamment précisé la situation.

Je ne poserai pas la question de savoir à qui les ouvrages appartiennent, question insoluble à laquelle personne ne peut répondre; mais, actuellement, des négociations se poursuivent entre l'Etat tunisien et l'Etat français. C'est un fait qu'il y a en Tunisie des établissements d'éducation qui sont indiscutablement la propriété du territoire; avant notre arrivée, exis-

taient en Tunisie ces établissements d'instruction: l'antique et illustre mosquée de l'Olivier, le collège Sadiki... Beaucoup d'autres établissements ont été créés depuis que nous sommes en Tunisie et, il faut bien le dire, créés avec des fonds français, grâce à des subventions françaises. A qui appartiennent ces établissements ? Ils ont été créés, au moins théoriquement, en faveur de l'Etat tunisien. Le problème est délicat et ne se serait pas posé si l'on avait pris la précaution préalable de distinguer ce qui appartenait à l'Etat tunisien ou à l'Etat français; les difficultés sont devenues insolubles par imprévision!

Il ne faut pas que, dans nos territoires d'outre-mer, des questions de cette nature puissent se poser; une loi sur la domanialité publique doit fixer le domaine de la République française, le domaine des territoires, le domaine des communes, puisque nous allons en créer.

M. Raymond Barbé. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président ?...

M. Boisdon. Je le veux bien. Je n'ai jamais refusé de me laisser interrompre.

M. le président. La parole est à M. Barbé, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raymond Barbé. Monsieur Boisdon, je profiterai de l'occasion qui m'est ainsi donnée pour rappeler que, depuis trois ans et demi, est pendante devant cette Assemblée une demande d'avis sur une proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale par M. Jacques Duclos et les membres du groupe communiste, tendant à consacrer et à codifier la propriété foncière africaine dans les territoires d'Afrique noire. Le fait qu'une telle proposition puisse dormir depuis trois ans dans les cartons de notre Assemblée ne la grandit pas vis-à-vis des populations de ces territoires.

M. Boisdon. Je suis, vous le savez monsieur Barbé, un homme qui s'élève volontiers au-dessus des considérations de partis. Si M. Duclos, que j'ai beaucoup fréquenté, a déposé cette proposition, je l'en félicite vivement. Dans cette Assemblés, certains membres de la commission de la législation se sont également penchés sur le problème; je reconnais qu'il aurait dû trouver sa solution, mais des enquêtes savantes, approfondies, sont, nous a-t-on dit, menées par le ministère; il faut évidemment en attendre les conclusions car ce problème particulièrement délicat exigera de celui qui s'en saisira une certaine volonté d'aboutir et une somme de travail importante, à moins qu'on ne veuille faire une manifestation politique, évidemment sans aucun intérêt. J'ajoute que je me réjouirai des collaborations que vous pourrez nous apporter lorsque cette œuvre sera entreprise.

M. Raymond Barbé. L'erreur, c'est de ne pas l'entreprendre immédiatement.

M. Boisdon. Cela ne dépend pas de l'orateur qui est à la tribune! (*Sourires.*)

Mesdames, messieurs, je terminerai sur une simple observation: j'ai examiné les trois plans pour l'Afrique du Nord, celui pour l'Algérie, celui pour le Maroc et celui pour la Tunisie. Je n'ai pas participé aux travaux préparatoires, mais ai pris connaissance de la liste de ceux qui y furent appelés; j'ai remarqué qu'il y eut peu de Marocains et pour ainsi dire pas de Tunisiens. Sont-ils venus déposer devant les commissions ? Je ne le sais, mais il y a un fait dont je suis certain, c'est que dans cinq ans nous établirons le plan pour l'avenir et que nous ne pourrons, alors, procéder comme dans le passé. Le plan du Maroc, et encore plus celui de la Tunisie, ne pourront être établis sous notre seule autorité, comme nous l'avons fait. Je ne dis pas qu'ils furent mal établis, mais seulement qu'on ne fait pas le bonheur des êtres sans leur propre aveu. Je crois donc qu'il nous faudra, dans cinq ans, demander à nos amis tunisiens d'établir, avec notre concours qui leur est acquis, leur plan et non le leur imposer de l'extérieur; même si nous fournissions les subventions, ce serait une erreur.

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une observation de détail; je suis convaincu que si l'on appliquait le plan pour la Tunisie, ce serait infiniment profitable pour celle-ci.

Je conclus: nous venons d'entreprendre une œuvre considérable. Je crois qu'il faut la poursuivre en la suivant pas à pas. C'est pourquoi, tout à l'heure, je parlais de « missionnaires du plan », pensant que cette Assemblée est toute désignée pour fournir les membres de cette congrégation inattendue. (*Sourires. — Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et sur le bancs des Etats associés.*)

M. Bégarra. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Bégarra.

M. Bégarra. Mes chers collègues, je voudrais présenter quelques observations limitées à l'Algérie. Je m'en excuse, mais dans les circonstances présentes, vous pardonnerez cet esprit quelque peu régionaliste qui m'anime. (*Sourires.*)

Le projet qui nous est soumis pour avis représente un effort très sérieux de la part de la métropole en faveur de l'Algérie. Il est certain que l'aide métropolitaine ne peut être illimitée et ne peut satisfaire d'une manière complète et dans un délai très court aux besoins immenses de l'Algérie. Néanmoins, il nous appartient d'examiner si ce plan est de nature, dans les circonstances actuelles, à donner une solution satisfaisante sur le plan économique et social, puisque, dans ce débat, il ne peut s'agir d'autre chose. A la vérité, il se produit, depuis quelque temps, une rupture d'équilibre, que signalent divers documents, entre les ressources algériennes, dont le niveau s'élève très lentement, et les besoins sans cesse croissants en raison du développement extraordinaire de la démographie, ce qui se traduit, en définitive, malgré les efforts exercés dans tous les domaines, par un retard de la scolarisation, une insuffisance de l'habitat, un chômage accru, une baisse générale du niveau de vie.

Si les moyens d'équipement économique et social devaient demeurer aussi modestes, on s'exposerait à de graves dangers. A cet égard, les événements du 1er novembre constituent un sérieux avertissement, nous invitant à remettre à l'étude tous ces problèmes.

Il est difficile, dans les limites d'une intervention, de brosser un tableau complet de la situation en Algérie. Aussi me limiterai-je à souligner quelques aspects du plan, m'en remettant, pour le reste, aux excellents exposés des différents rapporteurs.

Le rapport général de la commission d'étude et de coordination du deuxième plan de modernisation et d'équipement concernant l'Algérie nous apprend que chaque année l'érosion détermine la perte moyenne de 100 millions de mètres cubes de terre, soit 40.000 hectares de bonne terre de culture dont la couche arable est enlevée, laissant à nu une roche stérile; 5 millions d'hectares seraient justiciables de travaux de défense et de restauration, sur lesquels un million d'hectares seraient à traiter très rapidement.

Il est dit, d'autre part, qu'en Algérie toutes les terres économiquement cultivables sont actuellement cultivées, l'augmentation de production et de richesse ne pouvant provenir que d'une amélioration des rendements à l'hectare et de la valeur des produits récoltés. Nous assistons ainsi à deux progressions en sens inverse: d'une part, l'étendue des terres cultivables diminue, d'autre part, la population augmente à un rythme accéléré et, en même temps, les besoins.

Dans un remarquable rapport, présenté devant notre Assemblée le 3 novembre 1953, notre collègue M. Fleury notait: « La surface actuellement cultivable en Algérie est environ 30 p. 100 de la superficie totale, et chaque habitant ne dispose, pour son alimentation, que de 0,68 hectare, alors qu'en France on cultive 0,867 hectare par tête d'habitant. »

Précisons que la terre d'Algérie, soumise à un climat très capricieux, est bien moins fertile que la terre de France.

Evoquant une image employée par les délégués de l'Assemblée algérienne, M. Fleury ajoutait: « En Algérie, on compte chaque jour 600 bouches nouvelles à nourrir; par contre, 100 hectares de bonne terre sont chaque jour entraînés dans les oueds ».

Et M. Laquière, président de l'Assemblée algérienne, dans une déclaration récente faite à Paris, affirmait: « Si, dans dix ans, nous n'avons pas rénové nos méthodes de culture, nous ne serons pas en mesure de nourrir notre population... ».

M. La Gravière. Dans dix ans seulement!

M. Begarra. Quels sont les moyens envisagés par le plan pour porter remède à cette situation catastrophique ? On se propose de traiter un minimum de 50.000 hectares par an, la tranche de première urgence d'un million d'hectares étant ainsi restaurée dans un délai de vingt ans, et l'on prévoit à cet effet des investissements de l'ordre de 2.200 millions de francs au minimum. On souhaite, par ailleurs, une participation plus large des agriculteurs intéressés au financement de ces travaux, cette participation étant actuellement de 30 à 35 p. 100 en moyenne. L'effort ainsi prévu correspond-t-il à la perte de substance que subit l'Algérie, perte compromettant très gravement l'alimentation future d'une population sans cesse croissante ? Il semble que ce délai de vingt ans admis pour traiter la première tranche d'un million d'hectares — traitement dont on reconnaît l'urgence — soit beaucoup trop long. Il faudrait envisager des moyens suffisants pour traiter cette première tranche dans un délai de quatre ou cinq ans, afin de conserver à l'Algérie un bien foncier dont la nécessité est vitale pour elle et la valeur inestimable.

Cette proposition ne peut être considérée comme démagogique étant donné l'importance de cette question. Si l'érosion continue à arracher la terre arable qui, déjà, aujourd'hui, est insuffisante pour alimenter la populaton, qu'en sera-t-il demain ? Nous sommes engagés dans une course de vitesse contre les dégâts irréparables causés par l'érosion et nous avons le devoir de gagner au plus tôt cette course.

Si l'on est limité par les crédits, on pourrait imaginer, s'ajoutant aux travaux déjà en cours, d'autres méthodes de travail, plus économiques, pour restaurer les sols; on pourrait, par exemple, faire appel aux unités du génie militaire, renforcées en personnel et en matériel, pour accélérer ce travail très urgent et dont dépend directement l'avenir de l'Algérie.

M. Schneider. Très bien!

M. Begarra. Il est certain que la population algérienne admettrait très volontiers cette action militaire envisagée sous cette forme. Cette œuvre nécessaire serait de nature à assurer d'une façon durable la sécurité de l'Algérie.

Examinant les résultats obtenus par le premier plan quadriennal, le rapport déjà cité constate que l'évolution de l'agriculture algérienne, et tout spécialement de l'agriculture musulmane, a été très limitée au cours des dernières années et, par voie de conséquence, les conditions générales de vie des populations algériennes ne se sont guère améliorées depuis 1946-1948.

On estime, d'une part, que des crédits à long terme sont nécessaires pour l'équipement de la culture musulmane traditionnelle et, d'autre part, on constate que les crédits d'investissements prévus chaque année, bien que régulièrement très insuffisants, n'ont pas pu être dépensés en totalité, faute, notamment, pour les services intéressés, de pouvoir recruter le personnel technique qualifié indispensable à la mise en œuvre des actions prévues. Il importe au plus tôt de former le personnel technique nécessaire à l'encadrement de l'agriculture algérienne et, à cet effet, il faudrait recruter surtout des élèves musulmans.

Ainsi que l'indique M. Iba Zizen dans son rapport, les établissements agricoles existant en Algérie ne comptent que 75 élèves musulmans pour 381 européens. Il est certain que, du point de vue psychologique, les premiers offrent de meilleures conditions que les seconds pour aider les paysans musulmans à pratiquer des méthodes modernes de culture. Des moniteurs musulmans réussiront, mieux que des moniteurs européens, à vaincre les obstacles tenant à la routine pour faire abandonner des procédés de culture traditionnels dépassés au profit de méthodes ayant fait leurs preuves. La formation rapide de nombreux moniteurs agricoles musulmans s'impose donc si l'on veut améliorer dans des proportions sensibles le rendement de l'agriculture musulmane.

Dernier point très important concernant l'agriculture algérienne: la politique de l'eau. Les barrages construits en Algérie ont englouti des sommes considérables qui se chiffrent par des milliards. On est surpris d'apprendre que les surfaces effectivement mises en valeur dans les périmètres en exploitation ne dépassent pas 50 p. 100 de l'ensemble des terres irrigables, et que cette proportion est d'autant plus faible que la plupart des périmètres intéressés ont été pris en charge avant 1939.

Pour les nouveaux barrages, achevés depuis la guerre, dominant des périmètres totalisant 30.000 hectares de surface classée, aucun aménagement n'a encore été réalisé; il serait intéressant de connaître les causes de ce retard, dans l'aménagement des périmètres d'irrigation. Attendra-t-on que les barrages soient complètement envasés pour utiliser l'eau retenue d'une manière rationnelle et justifier ainsi les lourdes dépenses consenties par la collectivité pour la construction de ces énormes barrages ? Les mesures les plus énergiques doivent être prises pour utiliser au maximum l'eau des barrages algériens.

D'une manière générale, l'effort principal doit porter sur l'agriculture qui constitue la principale richesse de l'Algérie, et fait vivre la plus grande partie de sa population, mais il apparaît nécessaire d'exercer cet effort sur les secteurs les plus menacés et les secteurs les plus rentables. Il faut conserver les terres actuellement disponibles dans la mesure la plus large possible.

Il faut aménager les périmètres d'irrigation jusqu'aux limites extrêmes. Il faut, enfin, améliorer les rendements de la culture musulmane traditionnelle en formant à cet effet les moniteurs indispensables.

Pour mener à bien cette triple tâche, il conviendra de ne pas tabler uniquement sur les initiatives privées si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants à l'échelle des nécessités algériennes.

Parallèlement au développement de l'agriculture, le deuxième plan de modernisation et d'équipement envisage, à juste titre, l'extension de l'industrie algérienne. Dans ce domaine on enregistre déjà des résultats encourageants. Dans une étude intéressante parue dans l'*Encyclopédie mensuelle d'outre-mer*, M. Bouakouir, directeur du commerce, de l'énergie et de l'industrie au gouvernement général de l'Algérie, nous apprend que l'industrie algérienne fait vivre 600.000 personnes.

Dans l'ensemble, les industries créées depuis 1945 sont viables et se sont bien adaptées aux conditions locales du marché. Néanmoins, six usines ont été amenées à cesser leur activité et, dans une intervention faite à la tribune de l'Assemblée, le 3 novembre 1953, Mme Malroux avait expliqué dans quelles conditions avait disparu la manufacture nord-africaine de faïence d'Oran qui employait plus de 300 ouvrières et ouvriers. A l'heure présente, une industrie importante du département d'Oran est également menacée: la M. T. O., fabrique de tapis, couvertures et tissus, qui emploie environ 1.500 ouvrières et ouvriers, doit licencier 500 personnes. Les difficultés de cette industrie sont d'origines diverses, et je n'essaierai pas de les analyser, n'ayant pas en main tous les éléments. Je peux toutefois signaler que les exportations, qui étaient jusqu'à une date récente, de l'ordre de 200 millions par an, sont tombées à 4 millions seulement: cela serait dû à la suppression d'une prime d'aide à l'exportation, accordée dans la métropole, mais refusée depuis quelque temps à l'industrie tlemcenienne. Ce renvoi massif d'ouvrières et d'ouvriers pose, pour la ville de Tlemcen et pour l'Algérie, un problème social très grave, le transfert de cette main-d'œuvre qualifiée, condamnée au chômage, apparaissant très difficile actuellement.

Le développement de l'industrie algérienne ne peut, d'ailleurs, fournir une solution immédiate au problème du chômage; dans ce domaine, les possibilités sont très limitées puisqu'en sept ans d'industrialisation on n'a pu créer que 15.000 emplois nouveaux, et je vous rappelle que la population augmente, chaque année, à la cadence de 250.000 habitants.

L'Algérie connaît, d'une manière générale et depuis assez longtemps, un chômage permanent qui crée de graves soucis aux assemblées locales: municipalités, assemblées départementales, assemblée algérienne. Au mois de mai 1954, c'est-à-dire en période de pleins travaux, on a enregistré en Algérie 167.000 chômeurs et des milliers de chômeurs partiels. Il est à noter que les femmes musulmanes, en général, ne travaillent jamais à l'extérieur, les seules ressources du foyer étant procurées par les hommes qui travaillent au dehors. Aussi, lorsqu'un homme ne travaille plus, c'est la misère la plus complète.

Le mois dernier, en Oranie, on a recensé 30.000 chômeurs dans quarante localités seulement, où l'on se disposait à organiser des secours aux chômeurs, et il n'est pas exagéré de retenir le chiffre déjà avancé de 300.000 chômeurs complets actuellement dans toute l'Algérie.

M. Lechani. Il y en a certainement davantage!

M. Bégarra. Le chômage — et je ne parle pas du chômage partiel très difficile à évaluer — est dû à la pression démographique, mais aussi à une mécanisation de plus en plus poussée de l'agriculture évoluée et au retard de l'équipement économique par rapport à l'évolution démographique. Les nouveaux emplois offerts sur le marché du travail sont très en-dessous des demandes qui s'accroissent chaque année. Le chômage frappe durement les travailleurs adultes, les condamnant bien souvent à l'émigration; c'est ce qui explique que 250.000 Algériens environ soient venus chercher du travail en France. Il frappe aussi les jeunes qui se voient fermer toutes les portes et ne peuvent apprendre un métier; la détresse dans laquelle se trouve plongée la jeunesse algérienne, qu'elle soit instruite ou non, est très grande; ce problème est d'autant plus angoissant que plus de la moitié de la population d'Algérie a moins de 20 ans; l'on ne peut donc en retarder plus longtemps la solution. A cette jeunesse désœuvrée, il faut ouvrir les portes de l'espoir, il faut apprendre un métier et procurer un emploi; c'est là une tâche extrêmement urgente. La main d'œuvre constitue une des richesses les plus importantes de l'Algérie, il importe de la valoriser en lui donnant une formation professionnelle rapide.

Dans ce domaine, il est difficile de mesurer la rentabilité et pourtant qui pourrait nier la nécessité de cette œuvre ? Pour apprendre convenablement un métier, il est nécessaire de posséder un minimum d'instruction; or, près de 2 millions d'enfants d'âge scolaire ne trouvent pas de place dans nos écoles. Nous avons déjà souligné les insuffisances du plan de scolarisation de 1944; malgré le retard qui s'aggrave chaque jour, on s'applique à le suivre pas à pas et encore pendant 10 ans. Dans les 10 années à venir, on propose seulement la construction de 9.500 classes, non comprises les classes maternelles et les classes de cours complémentaires. Alors que le plan de 1944 prévoit de 1953 à 1962 l'ouverture de 9.600 classes — là, je me permets de rectifier un chiffre contenu dans un rapport pour avis de la commission des affaires culturelles, on parle de la scolarisation de 800.000 enfants au cours de ce plan quadriennal — je pourrais dire qu'alors ce plan est très en retard

puisque pendant ces deux dernières années on a peut-être scolarisé, au total, 50.000 enfants. Mais ce chiffre de 800.000 enfants n'intéresse pas la seule Algérie; il intéresse toute l'Afrique du Nord et je ne pense pas que la scolarisation puisse être réalisée avec la cadence actuelle de la construction des classes.

M. Lechani. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Bégarra. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Lechani, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Lechani. C'est bien simple: il y a 250.000 naissances en excédent, chaque année; il faudrait construire au moins 3.000 classes par an, alors que l'on n'en crée que 500 ou 600 dans toute l'Union française.

Telle est la donnée du problème. A cette cadence, jamais on n'arrivera à scolariser la totalité des enfants. Il est impossible de le faire dans le cadre actuel des institutions, dans le cadre budgétaire actuel. Il faut y renoncer purement et simplement; la scolarisation ne pourra avoir lieu, il faudra trouver autre chose.

M. André Bidet. Trouver quoi ?

M. Charles-André Julien. Un rapport récent a constaté que les gens de trente ans sont beaucoup moins instruits que les vieillards en Algérie, ce qui prouve le retard de la scolarisation.

M. Bégarra. Une autre remarque: on ne comprend pas qu'en matière de scolarisation, on parle d'un plan de dix ans alors que les prévisions ont été constamment bousculées jusqu'ici et qu'en matière d'équipement et de modernisation on s'en tient à un plan de quatre ans, plus limité, mais pour lequel les prévisions sont beaucoup plus justes.

Ainsi donc, pour les deux années qui restent de ce plan quadriennal, on ne nous propose qu'environ mille classes par an.

Je vous dirai qu'on est loin encore de cette cadence puisque actuellement le plan ne prévoit que 600 classes. Il est vrai que l'on préconise la généralisation des classes mi-temps pour doubler les effectifs scolarisés, et même...

M. André Bidet. C'est mieux que rien, mais ce système ne doit pas être généralisé. Il présente de sérieux inconvénients.

M. Bégarra. ... — je vous dirai ce que j'en pense — et même, dans certains circonstances, en cas de manque de personnel, le recours aux heures supplémentaires; les maîtres seraient ainsi appelés à fournir un double service correspondant à deux classes assurées pendant 18 heures par semaine chacune.

Au lieu de s'orienter vers des solutions contestables du point de vue pédagogique, on ferait sans doute mieux de s'efforcer de réduire le coût des constructions scolaires. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Ce coût est plus élevé en Algérie que dans les deux pays voisins. C'est une constatation.

M. André Bidet. Alors, qu'est-ce que c'est ?...

M. Bégarra. En Algérie même, les travaux réalisés par l'initiative communale intéressant surtout les douars reviennent à deux millions par classe, équipement compris, tandis que les constructions faites par l'intermédiaire du service de l'architecture du gouvernement général reviennent à 3,5 millions en moyenne par classe. Eh bien, nous ne pouvons pas continuer à nous payer ce luxe de constructions et surtout de dépenses...

M. Laurin. Ce n'est pas particulier à l'Algérie.

M. Begarra. On peut trouver là le moyen d'accélérer la scolarisation, sans recourir aux classes mi-temps ni au double service, en exigeant des prix raisonnables pour les constructions scolaires.

Faut-il aussi parler de l'habitat, des affreux « Bidonville », de la misère de l'habitat rural ? Là aussi les besoins sont énormes, mais un effort est déjà enregistré. A Alger, on vient d'inaugurer deux cités musulmanes comprenant respectivement 723 et 1.500 logements destinés à résorber une partie des « Bidonville » algérois où vivent 45.000 personnes. A Oran une première tranche de 300 logements d'une cité musulmane qui doit compter 1.200 logements, vient d'être terminée. Elle a permis de supprimer un « Bidonville », et dans six mois — affirme-t-on — les deux autres « Bidonville » auront disparu. Mais toute la population de ces « Bidonville » ne pourra pas être réinstallée dans ces logements neufs, en raison du prix de location: 3.000 francs par mois pour un logement de deux pièces, avec électricité, buanderie, point d'eau dans la courette et quelques menues dépendances. Que deviendront les miséreux qui ne pourront pas payer ce loyer ?

Dans les campagnes, 1 million environ de gourbis et de masures doivent laisser la place à des habitations plus saines. A cet égard, la reconstruction des régions sinistrées d'Orléansville, Ténès et Miliana pourrait servir d'expérience en mettant au point un ou plusieurs types d'habitations rurales.

A combien peuvent s'élever toutes ces dépenses indispensables et urgentes ? Loger, nourrir, habiller toutes les populations algériennes, instruire les enfants, donner un métier aux jeunes, un emploi aux adultes, n'est-ce pas satisfaire des besoins élémentaires ? Ce but pourra-t-il être atteint avec un plan quadriennal prévoyant une aide métropolitaine de 140 milliards, chiffre admis par notre Assemblée en novembre 1953 ? Nous ne le pensons pas, d'autant moins qu'une éventualité est à redouter; nous venons de traverser une série de bonnes années; nous risquons d'entrer dans une mauvaise série, le cycle périodique de six ou sept mauvaises années succédant régulièrement à autant de bonnes années, observation faite depuis plus d'un demi-siècle.

Au mois d'octobre dernier, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, dont je vous ai déjà parlé, le président Laquière demandait que fussent inscrits 45 milliards d'aide métropolitaine au fonds d'investissement pour 1955-1956, année considérée comme normale. C'est le chiffre demandé par l'assemblée algérienne dans sa séance du 3 juillet 1954. Dans un discours prononcé devant l'assemblée algérienne le 19 octobre 1954, M. Mitterrand, ministre de l'intérieur, évoquait le plan quadriennal en ces termes:

« Le programme dont la réalisation a commencé cette année n'a pu encore être entrepris à la cadence désirable; 42 milliards seulement ont été investis cette année dans le cadre de cet effort. Il faut qu'en 1955 les investissements soient accrus. M. le gouverneur général m'a proposé, pour 1955, un programme de 48 milliards, en progression de près de 15 p. 100 sur celui de cette année. »

Je dois avouer que cette dernière phrase, reproduite par les journaux d'Algérie, ne se retrouve pas dans le compte rendu *in extenso* des débats du *Journal officiel* de l'Algérie; mais toute la presse — du moins la presse algérienne — la connaît.

M. André Bidet. Il y a une censure!

M. Bégarra. Le ministre poursuivit: « Je puis donner l'assurance que, quels que soient les sacrifices qu'il suppose de la part de la métropole, ce programme, que j'estime raisonnable, indispensable, sera réalisé. »

Et il ajouta: « Je ne doute pas que l'assemblée algérienne montre assez de courage civique pour ne pas se borner à enregistrer cet effort métropolitain. Il lui faudra, elle aussi, et au moyen, si c'est nécessaire, d'un effort fiscal, accroître la part que l'Algérie doit apporter dans cette entreprise commune. »

Dans le discours prononcé à l'Assemblée nationale, le 12 novembre, en réponse aux interpellations sur l'Algérie, M. Mitterrand définit de la manière suivante les véritables intentions du Gouvernement: « C'est pourquoi, dit-il, le Gouvernement actuel, dans le projet d'un budget qui sera soumis bientôt à votre attention, a porté de 31 milliards de francs, à près de 40 milliards de francs le montant des investissements. »

Nous pouvons ainsi affirmer, bien que les diverses appréciations budgétaires soient assez élastiques, que les crédits prévus par le second plan quadriennal sont dépassés et ne peuvent couvrir dans une mesure satisfaisante les besoins urgents de l'Algérie. Une aide accrue de la métropole s'impose, doublée d'un effort supplémentaire de l'Algérie. Avec un peu d'imagination et de volonté, une meilleure utilisation de ces crédits peut être obtenue en associant surtout plus étroitement la population algérienne à l'œuvre considérable restant à accomplir.

Avec la cessation des hostilités en Indochine, nous étions nombreux à penser que la France métropolitaine, disposant de moyens accrus, pourrait se tourner avec plus de sollicitude et d'efficacité vers l'Afrique. En ce qui concerne l'Algérie, l'avertissement reçu le 1er novembre nous rappelle qu'il n'est pas permis de tarder plus longtemps. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

— 11 —

ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Déclaration de l'urgence de deux projets de résolution.

Discussion immédiate ordonnée.

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que la commission de comptabilité a demandé la discussion d'urgence: 1° du projet de résolution portant prévision de crédits supplémentaires à l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954;

2° Du projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1955.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur la demande de discussion d'urgence.

La parole est à M. Cazelles, président de la commission, auteur des demandes de discussion d'urgence.

M. Cazelles, *président de la commission de comptabilité.* La commission demande à l'Assemblée de bien vouloir la suivre et déclarer l'urgence.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre la discussion d'urgence ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

(*L'Assemblée, consultée, décide la discussion d'urgence.*)

M. le président. L'urgence est déclarée.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à fixer le moment où elle voudra discuter ces projets de résolution.

M. le président de la commission. Je demande la discussion immédiate.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion immédiate des deux projets de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide la discussion immédiate.*)

M. le président. La discussion immédiate est ordonnée.

— 12 —

ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE CREDITS SUPPLEMENTAIRES POUR 1954

Discussion d'urgence d'un projet de résolution. — Adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence du projet de résolution portant prévision de crédits supplémentaires à l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954 (n° 363, année 1954).

La parole est à M. le président de la commission.

M. Cazelles, *président et rapporteur de la commission de comptabilité.* Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom de la commission de comptabilité, une demande de crédits supplémentaires s'élevant à un total de 95.676.000 francs, dont le détail figure au tableau du rapport n° 363.

Ces crédits correspondent, d'une part, à l'application des textes réglementaires intervenus depuis le dépôt de notre projet de budget pour l'exercice 1954 et, d'autre part, aux frais supplémentaires de voyages consécutifs au renouvellement partiel de l'Assemblée en décembre 1953.

Je vous propose d'adopter, mes chers collègues, le projet de résolution qui vous est soumis.

M. le président. Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion du projet de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion du projet de résolution.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1er :

« Art. 1er.— La prévision de crédits supplémentaires nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1954 s'établit à la somme de 95.676.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 2 :

« Art. 2. — Cette prévision est répartie suivant l'état ci-annexé. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(*L'article 2, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution.

(*Le projet de résolution, mis aux voix, est adopté.*)

— 13 —

ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE. — CREDITS POUR L'EXERCICE 1955

Discussion d'urgence d'un projet de résolution. — Adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence du projet de résolution portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1955 (n° 364, année 1954).

La parole est à M. le président de la commission.

M. Cazelles, *président et rapporteur de la commission de comptabilité.* Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget pour l'année 1955, qui s'élève à un total de 1.499.476.000 francs, en augmentation sur les crédits de 1954 de 152.322.000 francs.

Cette augmentation est essentiellement due au crédit prévisionnel inscrit au projet de budget en ce qui concerne les travaux consécutifs à la première tranche des aménagements du palais d'Iéna, si l'opération se réalise.

A ce sujet, je voudrais rappeler à l'Assemblée qu'au cours de son discours d'ouverture de session, M. le président Sarraut a rendu un hommage très mérité à M. le président de l'Assemblée nationale, M. Le Troquer, ainsi qu'à M. le président du conseil, M. Mendès-France, et à son Gouvernement.

M. Laurin. En particulier au ministre des travaux publics.

M. le président de la commission. Je voudrais ajouter qu'il serait bon d'associer à cet hommage MM. les questeurs de l'Assemblée nationale, ainsi que les questeurs de l'Assemblée de l'Union française. J'aurais le sentiment de ne pas avoir rempli tout mon devoir si je n'associais à cet hommage M. le secrétaire général de l'Assemblée et son adjoint, M. le secrétaire général à la questure. (*Très bien! au centre.*) C'est aussi grâce à eux, grâce à leur tenacité sans défaillance dans la recherche d'une solution que nous pouvons envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Je vous demande, en conséquence, d'adopter le projet de budget qui vous est soumis.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole dans la discussion générale ?...

M. Theetten. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Theetten.

M. Theetten. Nous devons remercier également de son activité et du soin qu'il a apporté à cette mission M. le président de la commission de comptabilité. Je me fais l'interprète d'un certain nombre de membres de cette commission pour associer à ces remerciements M. le ministre des travaux publics et des transports qui a bien voulu envisager avec nous cet épineux problème, dont la solution aboutira au transfert de l'Assemblée à Paris, rapidement, je l'espère.

M. le président. Nous nous associerons à ces remerciements, monsieur Theetten.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?...

Mlle Lafon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mlle Lafon.

Mlle Lafon. Je voudrais dire tout de suite que le groupe communiste ne s'associera pas au projet de prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée en raison du taux exagéré de l'indemnité parlementaire, comme nous le rappelons chaque année, et en raison aussi de l'existence, à l'article 4, d'un paragraphe *a*) relatif aux frais de secrétariat des conseillers et des groupes.

Le groupe communiste s'était élevé énergiquement, l'année dernière, contre cette innovation qui apportait en fait 25.000 francs supplémentaires à l'indemnité mensuelle de chaque conseiller. Nous avons donné à ce moment-là les raisons de nos protestations; nous maintenons notre point de vue. Telle est la raison de notre attitude aujourd'hui. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président de la commission. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la comission. Pour ne rien faire perdre à la tradition (*sourires*) je répondrai encore cette année au groupe communiste qu'en ce qui concerne leur indemnité la Constitution a mis les conseillers de l'Union française sur le même plan que les députés et sénateurs, et que l'Assemblée nationale ayant pris la décision d'inscrire cette dépense, il était de mon devoir et de celui de la commission, de l'inscrire dans le projet de budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion du projet de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion du projet de résolution.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1er :

« Article 1er. — La prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1955 s'établit à la somme de 1.499.476.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 2 :

« Art. 2. — Cette prévision est répartie suivant l'état ci-annexé. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(*L'article 2, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution.

(*Le projet de résolution, mis aux voix, est adopté.*)

— 14 —

DEUXIEME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

Suite de la discussion d'une demande d'avis. Adoption d'un avis.

M. le président. Nous reprenons la suite de la discussion de la demande d'avis sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à Mme Malroux.

Mme Malroux. Mesdames, messieurs, notre collègue M. Guirandou N'Diaye aurait été désireux de prendre la parole dans la discussion générale; étant malheureusement absent, il m'a chargée de vous lire le texte de son intervention :

« Monsieur le président, mes chers collègues, je ne voulais intervenir dans ce débat que du point de vue de la santé.

« Mais, la santé est-elle seulement le fait de se bien porter ? Non. Et si vous le concevez comme moi, la santé est tout un ensemble de facteurs physiques, moraux et même parfois intellectuels, sans lesquels il n'est guère possible à une personne, comme à un territoire ou à une nation, d'exister et de vivre.

« Il va donc de soi que je parlerai de la santé dans un cadre beaucoup plus large, sachant que si certain état de choses ne change pas, les territoires d'outre-mer seront condamnés à un dépérissement rapide ou à une lente asphyxie.

« Ainsi donc, je crois que je ne m'écarterai pas de la ligne de conduite que je me suis tracée, voulant que le Parlement en général, l'Assemblée de l'Union française en particulier, soient renseignés sur les particularités des pays et des peuples dont un destin providentiel semble leur avoir donné pour mission de diriger leur évolution.

« Qu'il me soit permis, après cette modeste entrée en matière, d'adresser — et c'est le moins que nous puissions faire — nos affectueuses félicitations tout en rendant hommage à l'esprit de dévouement, de bonne compréhension, à l'esprit tout court de bon Français de notre distingué et honorable collègue M. le médecin général Sicé, qui a retouché et complété le deuxième plan de modernisation et d'équipement pour que les territoires d'outre-mer puissent en bénéficier. Ces félicitations et remerciements vont également à notre collègue M. Jacobson qui, dans son domaine et dans le même but, a fourni les mêmes efforts voulus et nécessaires.

« Le général Sicé, dans son rapport, nous parle du chômage en Afrique du Nord, du courant d'immigration vers la métropole. Il a expliqué qu'il est dû à la mécanisation de plus en plus poussée et, pis encore, à la tolérance d'une immigration de main-d'œuvre étrangère, privant ainsi d'emplois les ouvriers algériens sur les lieux mêmes où ils résident. Cette question, mes chers collègues, n'est pas nouvelle pour notre Assemblée. Elle a été débattue à cette tribune pour un bon nombre d'entre nous. Il y eut même un élu de l'Afrique du Nord qui alla jusqu'à demander que la France voulût bien tolérer et admettre cette immigration de main-d'œuvre algérienne, en raison de la part glorieuse qu'elle a prise aux événements de 1939-1945.

« Le remède à ce mal réside dans la formation professionnelle de ladite main-d'œuvre et dans la suppression de l'immigration étrangère.

« Au nom de mon groupe, je prie l'Assemblée de demander aux pouvoirs publics de prendre les mesures qui s'imposent, entre autres la formation de cette main-d'œuvre algérienne dans les établissements professionnels métropolitains, afin que l'emploi des ouvriers ainsi spécialisés soit en accord avec les employeurs appelés à les recruter.

« Le général Sicé ajoute qu'avec la fin de l'exécution du premier plan, le chômage s'est également installé à Dakar, à Bamako, à Abidjan, c'est-à-dire, selon nous, au Sénégal, au Soudan, en Côte d'Ivoire, au Togo et au Cameroun.

« Je ne saurais expliquer le motif du chômage dans les autres territoires, qui me sont inconnus, mais je puis certifier qu'en Côte d'Ivoire, ce n'est ni par manque de goût aux travaux manuels, ni faute de demandes d'emploi. La raison est la non ou la très mauvaise application du code du travail et l'offre d'un minimum vital plus que dérisoire : 6.000 à 9.000 francs par mois alors qu'il faut payer 3.000 francs pour le loyer, 3.000 à 3.500 francs pour la nourriture. Vous avouerez, mes chers collègues, que le reste suffit à peine pour le blanchissage, l'éclairage et les autres menus besoins.

« Il est une autre main-d'œuvre qui, après tant d'efforts fournis, est arrivée à obtenir sur l'échiquier culturel et technique métropolitain des titres universitaires en vue d'être utile à son pays et qui souffre injustement du chômage, sous prétexte qu'il n'y a pas d'emplois pour elle en Afrique. Elle végète ici; la plupart des travailleurs sont sous-alimentés et risquent de devenir la proie des maladies les plus redoutables.

« Notre distingué collègue, M. Ya Doumbia, a signalé du haut de cette tribune le cas d'une multitude d'étudiants qui, ayant terminé leurs études, sont obligés d'attendre que l'on veuille bien leur procurer des emplois qui ne correspondent pas, le plus souvent, aux études entreprises.

« Qui oserait soutenir que l'Afrique, à l'heure actuelle, n'a pas besoin d'ingénieurs, de médecins, d'électriciens, d'avocats, que sais-je encore ? Je sais personnellement que, dans mon territoire, l'on ne peut pas trouver de place pour un jeune Africain, docteur en médecine et ingénieur des travaux publics alors que l'on recrutait, à l'époque, des médecins russes contractuels et des agents techniques sans aucune spécialisation.

« Ce deuxième plan semble envisager l'équilibre d'emplois pour la métropole, alors qu'il faut donner à ce problème une solution satisfaisante dans le cadre des territoires d'outre-mer.

« Il va de soi, en outre, qu'il faut, du point de vue sanitaire, une augmentation de la capacité hospitalière; il faut non seulement multiplier les formations sanitaires, mais encore et surtout penser à la création de centres spécialisés pour le traitement de la lèpre, de la trypanosomiase, des maladies mentales en ayant soin de les doter d'un équipement moderne nécessaire.

« Un grand effort est fourni dans mon territoire pour l'amélioration de l'habitat. En dehors de la S.I.C.H.C.I. qui a ouvert un chantier portant sur plusieurs pavillons, les habitants des villages et des villes de l'intérieur, sur les conseils de M. Houphouet, député, et de ses collaborateurs, ont créé une société d'entr'aide et font venir des géomètres et des ingénieurs des travaux publics en vue de faire lotir leurs terrains et de se faire construire des habitations modernes et salubres.

Quant à l'alcoolisme, ayons le courage de refuser parfois et de nous débarrasser de nos mauvaises habitudes, car si le petit verre de vin fait du bien, comme le dit si bien Pasteur, celui de sept heures plus l'apéritif de onze heures, le digestif de treize heures, le cocktail de dix-sept heures, la tournée de dix-neuf heures et le champagne de vingt-trois heures font beaucoup de mal !...

« Pour toutes ces raisons, au nom de mon groupe, je donne notre accord à l'avis formulé par la commission du plan, de l'équipement et des communications sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (*Applaudissements*) ».

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. Mesdames, messieurs, mes observations porteront sur la rubrique « transports et communications, infrastructures ».

Je veux, d'abord, rendre hommage à l'effort de la commission, qui a très bien perçu que les chiffres et les pourcentages retenus par le projet gouvernemental en cette matière, étaient très nettement insuffisants, qui les a corrigés et augmentés dans des proportions qui ne sont pas loin de nous donner satisfaction. Je la veux remercier pour l'effort qu'elle a fait notamment en ce qui concerne l'aéronautique. C'est un rite que j'entends accomplir parce qu'il me paraît devoir être plus que jamais observé. Tout en appréciant l'effort de la commission, nous pensons qu'il constitue un minimum : le projet dont nous étions saisis était à cet égard d'une insuffisance inacceptable.

Dès lors, mon intervention tend, d'une part, à confirmer à la commission qu'elle est dans la bonne voie, à demander à l'Assemblée de suivre sa commission, et à persuader les res-

ponsables que nous entendrons bien ne pas revenir aux chiffres de leurs propositions en matière de communications et de transports.

Vous avez, messieurs, sous les yeux le tableau de la répartition des investissements.

Pour la rubrique qui nous concerne, vous serez frappés de ce fait que, même après les aménagements heureux apportés par votre commission, il apparait très nettement que le chiffre attribué à l'aéronautique, reste singulièrement inférieur à ceux affectés à d'autres modes de transport. Et c'est sur ce point essentiellement que j'entends faire porter mes observations.

Il y a là, me semble-t-il, une sorte d'insuffisante adaptation de nos esprits, et spécialement de l'esprit gouvernemental, qui continuent à considérer le transport aérien comme un nouveau venu, à ne pas lui faire la place que son coefficient d'efficacité, d'utilité et d'adaptation devrait lui donner dans une répartition nouvelle des modes de transport.

C'est sur ce point que je voudrais, messieurs, me permettre d'appeler votre attention. Il semble que nous restions dans une sorte de tradition chronologique où les modes de transport reçoivent en matière de crédits un ordre de priorité en fonction de leur ancienneté. Il semble que la route, le chemin de fer, la voie navigable, plus anciens que le transport aérien — et personne ne le conteste — doivent garder éternellement une primauté qui leur donnerait droit à des privilèges et à des pourcentages de crédits supérieurs à l'efficacité de leur rôle d'à présent, à sa rentabilité. En cette matière on continue à penser avec un esprit métropolitain au lieu d'envisager ces problèmes de transport sous l'angle ultramarin.

Dans la métropole, qu'il y ait ou non des liaisons intérieures aériennes, le dommage n'est pas grand et il n'y a pas, en effet, de véritable organisation de liaisons aériennes intérieures. On l'a d'ailleurs reproché à notre organisation de transports aériens, récemment encore. A la vérité ce n'est pas dramatique étant donné les innombrables moyens de transport développés à travers la métropole. Il en va tout autrement outre-mer où le problème des distances prend des proportions inusitées et inconnues dans la métropole et où les problèmes de construction de chemins de fer ou de routes conduisent à des investissements considérables. C'est pourquoi je voudrais que nous revisions ensemble, à l'usage de l'outre-mer et en partant de considérations spéciales à ces territoires, ce problème de la répartition des moyens de transport dans les pays neufs. Rien ne s'opposerait à ce que, au lieu de partir de la route ou du chemin de fer, on partît du transport aérien. Sans ignorer aucun autre mode de transport, en leur faisant leur part, il est bien entendu que le transport aérien, par ses facilités d'adaptation, sa souplesse d'emploi, peut se prêter à mille utilisations auxquelles la route ne peut pas s'adapter parce qu'elle est trop chère, ou le chemin de fer ne peut pas se plier parce qu'il pose trop de questions d'ordre technique, parfois difficiles à résoudre.

C'est pourquoi je voudrais que nous nous inspirions essentiellement, en cette matière, de critères nouveaux; ces critères devraient, d'ailleurs, prendre leur source dans la considération essentielle qui doit guider désormais votre plan en matière d'investissements: d'abord le service des populations intéressées. Et, si vous vous engagez dans cette voie du service des populations intéressées, vous serez forcément amenés, inévitablement, à développer les transports intérieurs, les liaisons internes, les mille moyens de servir ces populations. C'est le point sur lequel je veux insister. Vous servirez du même coup les populations en portant le transport aérien jusqu'au plus lointain territoire et vous servirez la politique des grands transports internationaux ou impériaux. Aussi bien, il ne suffit pas — et c'est la grande illusion — de relier Paris à quelques grandes capitales outre-mer, il faut encore que les grandes lignes essentielles de ce que l'on appelait naguère notre empire, puissent trouver leurs compléments, leurs affluents dans des liaisons intérieures qui multiplieront, bien entendu, leur clientèle, leurs moyens et leurs services.

C'est sur la coordination que je voudrais, d'un mot encore, messieurs, appeler votre bienveillante attention.

Je n'aime pas beaucoup, d'ailleurs, ce mot de « coordination » parce que, dans la métropole, il s'est efforcé à dissimuler des concurrences. Outre-mer, il ne saurait s'agir de concurrence entre l'eau, le fer, la route et l'air. Il s'agit, au contraire, de collaboration, que chacun aille où il est le mieux adapté, où il peut être le plus efficace. Encore une fois, il n'y a pas substitution d'un transport à l'autre; il y a juxtaposition, collaboration, dans un effort commun des divers modes de transport mis à la disposition des usagers. C'est cette politique qui, à mon avis, devrait inspirer désormais la répartition des investissements en matière de communications et transports. (*Très bien! très bien!*)

Je voudrais souligner auprès de vous, messieurs, avec toute la conviction que j'apporte à une affaire où l'expérience m'a permis de confirmer mes sentiments, que l'avion fait sa route. La route du chemin de fer, la route automobile doivent être construites kilomètre à kilomètre; ce sont des investissements considérables. L'avion fait sa route. Qu'est-ce à dire ? Il ne nécessite qu'une route jalonnée, selon les circonstances, tous les 500 kilomètres et, dès lors, vous entendez bien qu'une route jalonnée tous les 500 kilomètres et qui, entre les jalons, se trace dans le ciel, comporte une infrastructure importante, certes, mais épisodique si je puis dire, et qu'une telle infrastructure engage des investissements bien moins considérables que ceux de la route et du rail. Réfléchissez à ce fait, qui heurte peut-être nos sentiments d'hier. Hier, nous considérions l'avion comme un transport de luxe mais l'évolution des techniques et des matériels, la robustesse des appareils nouveaux, leur puissance, leur taux de rotation rendent l'exploitation chaque jour plus valable, plus payante, plus rémunératrice. et dans ces conditions, les prix vont s'abaissant. Et apparait désormais — et vous entendez bien que pour l'outre-mer, c'est d'une importance dont je me garderai bien, auprès d'esprits aussi avertis que les vôtres, de souligner le caractère — l'avion cargo. C'est la grande nouveauté du jour, il est réalisé; peu à peu il se perfectionne, il se complète, il se consolide par la puissance et par la sécurité. L'avion cargo ? Mais désormais, il sera accessible à des quantités de marchandises, et ce n'est pas chimère, puisque l'avion cargo, dès aujourd'hui, est un transporteur de viande qui a particulièrement réussi dans plusieurs de nos territoires d'outre-mer; il est un transporteur de coton, qui prend de plus en plus d'importance. La « cargo-aviation », comme nous disons en termes techniques, est appelée, croyez-moi, à des développements illimités. Dès lors, et c'est là que je voudrais conclure, il faut que nos dépenses d'infrastructure, de sécurité aérienne, de réseaux d'information météorologique, de radiocommunications, de protection soient développées. Vous l'avez prévu. Il faut aller au delà, car je pense qu'il n'est pas possible de rendre les services aériens de caractère strictement commercial s'ils ne sont pas balisés par une organisation de sécurité aérienne complète et effective.

Notre excellent collègue M. Louis Castex a développé cette thèse dans son rapport que vous avez annexé au vôtre, mon cher président, et il l'a encore reprise récemment dans le débat sur les crédits civils du ministère de la France d'outre-mer. Notre collègue, M. Iba Zizen a également conclu au développement de la cargo-aviation et il en a bien souligné, pour toute l'Afrique du Nord, l'immense intérêt.

C'est dans ce sens qu'il faut équiper nos territoires d'outre-mer pour la navigation et la sécurité aérienne. C'est d'ailleurs les équiper à la fois pour leur prospérité et leur défense, car tel est le sort — qui n'est pas paradoxal — de l'équipement aérien d'être à double figure: il enrichit un pays, il lui donne des moyens d'expansion, il lui apporte des ressources nouvelles pour sa prospérité et, du même coup, il apporte à l'organisation de sa défense un secours qui n'est pas négligeable et qui, à certaines heures, peut vraiment être utilisé. Ainsi serviraient les moyens civils et militaires de notre équipement et de notre enrichissement outre-mer.

C'est ce que je vous demande, messieurs, avec force, pensant que ce qui se dit à cette tribune sera aussi retenu par le Gouvernement et que les chiffres proposés par la commission ne seront pas amputés. C'est pourquoi j'espère que vous vous associerez à mon appel.

On a beaucoup parlé, ces dernières années, de l'Eurafrique. Des commissions, des assemblées, des conciles en ont longuement discuté. Les stratèges, les économistes, les diplomates cherchent à l'organiser. Ils vont être devancés par l'avion. C'est l'avion qui est en train de faire l'Eurafrique. L'avion va plus vite que les chancelleries. (*Très bien! très bien! Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, une première et importante constatation se présente à nous au moment d'aborder l'examen du deuxième plan quadriennal d'équipement des pays d'outre-mer. Ce projet n'est autre que celui élaboré naguère et déposé le 1er juin dernier par le gouvernement Laniel-Bidault. C'est le plan élaboré dans le cadre d'une politique à laquelle, après les victoires de la paix remportées au cours de l'été dernier, les peuples d'outre-mer, comme le peuple français, espéraient avoir mis un terme.

Lorsqu'à la fin du mois d'août dernier, le débat vint devant l'Assemblée de l'Union française, le groupe communiste présenta une motion préalable d'ajournement. Le « cessez-le-feu » en Indochine signé le 22 juillet, la C. E. D. rejetée le 30 août, constituaient de grands pas dans la voie d'un changement complet de la politique extérieure de la France, changement dont

dépendent directement les possibilités de réduire les stériles budgets de guerre au profit des investissements productifs, c'est-à-dire de réaliser un changement profond de la politique économique du Gouvernement, tant en France que dans l'ensemble des pays d'outre-mer. Malheureusement, l'automne n'a pas tenu les promesses de l'été, où la volonté et l'action populaires parvinrent à arracher les importants succès dont j'ai parlé.

Les impérialistes, fauteurs de misère et de guerre, n'ont pas tardé à contre-attaquer. Malgré la paix en Indochine, le Gouvernement Mendès-France a annoncé qu'il n'y aurait pas, pour 1955, de réduction des crédits de guerre — en même temps qu'il signait le pacte du Sud-Est asiatique, le S. E. A. T. O., qui menace de faire renaître l'incendie.

Après le rejet de la C. E. D., fauteuse du réarmement allemand et de l'installation de l'impérialisme germanique dans les pays d'outre-mer — en Afrique du Nord en particulier — nous avons vu la hâte fébrile du Gouvernement Mendès-France à élaborer et signer les accords de Londres et de Paris qui — au travers de ce qu'on appelle « l'Union de l'Europe occidentale » — organisent, eux aussi, la renaissance du militarisme allemand et l'expansion de l'Allemagne occidentale vers l'Afrique, en particulier vers l'Afrique du Nord et le Sahara.

Après les espoirs nés de la promesse d'autonomie interne faite à la Tunisie, nous assistons à la poursuite et à l'aggravation de la répression la plus sanglante en Afrique du Nord avec, en Tunisie et dans l'Aurès, de véritables opérations de guerre contre des peuples avides de liberté, opérations dans lesquelles sont entraînés les soldats du contingent au mépris des dispositions légales.

Tel est, en quelques phrases, le tableau de la situation telle qu'elle résulte des dix dernières semaines d'activité du Gouvernement Mendès-France. Dans ces conditions, nous ne saurions être surpris que le Gouvernement actuel n'ait pas cru devoir modifier les plans dits « d'équipement » élaborés par les gouvernements qui l'avaient précédé. Lorsqu'on fait, quant au fond, la même politique, il est normal qu'on utilise les mêmes instruments.

Ainsi le projet de plan quadriennal aujourd'hui examiné s'inscrit dans la ligne politique colonialiste des différents gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1947, date où les ministres communistes ont été évincés du gouvernement. Il prend la suite et la continuation du premier plan quadriennal dont nous avons à maintes reprises à cette tribune dénoncé le bluff et le bilan désastreux.

M. Roger Dusseaulx. Le premier plan était bien d'avril 1946 ?

M. Raymond Barbé. J'en parlerai dans un instant, monsieur Dusseaulx.

Au moment où on nous demande d'approuver ce qui est et qui ne peut être que la poursuite des objectifs antérieurs, je voudrais, en quelques traits rapides, rappeler ici le bilan des six années de plan dit « d'équipement pour les territoires d'outre-mer ».

Monsieur Dusseaulx, c'est un peu pour vous que je vais parler maintenant.

Lorsqu'au lendemain de la victoire sur l'hitlérisme, la France démocratique, afin de relever son économie ruinée par la guerre, élabora son plan d'équipement dit « plan Monnet », les communistes, les militants syndicalistes de la C. G. T., y apportèrent leur concours. Ils approuvèrent de même la loi du 30 avril 1946, relative à l'équipement des territoires d'outre-mer.

Ils ne se nourrissaient pas, pour autant, d'illusions sur les possibilités de planifier l'économie dans le cadre du système capitaliste et des contradictions qui lui sont inhérentes. Ils savaient que, sous un tel régime, le « plan » ne pouvait avoir d'autre signification que celle d'un programme de travaux d'intérêt plus ou moins général. Mais ils considéraient que, dans les conditions de l'essor du mouvement démocratique en France et dans les pays d'outre-mer, alors que des ministres communistes participaient au gouvernement français, il était impossible de faire du « plan » — puisque tel était son nom — un instrument pour l'amélioration de la situation économique et sociale, tant en France que dans les divers pays d'outre-mer.

Conformément aux termes mêmes de l'article 1er de la loi du 30 avril 1946, le plan d'équipement du territoire pouvait contribuer « par priorité à satisfaire aux besoins des populations autochtones et à généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ».

En mai 1947 les communistes furent, sous les ordres des dirigeants américains, évincés du gouvernement français. Expression de la subordination de la France aux impérialistes d'outre-Atlantique, le plan Marshall vint imprimer une nouvelle orientation à l'économie de notre pays et à celle des colonies françaises. Cette intervention se traduisit, pour les territoires d'outre-mer, par la substitution du plan quadriennal au plan décennal initialement conçu.

Le résultat en a été, ainsi que M. Jacobson, président de la commission du plan de notre Assemblée, devait lui-même en convenir (*Journal officiel* du 30 octobre 1953), une modification profonde des plans initiaux, comportant notamment une réduction considérable des crédits affectés à l'équipement social, ainsi qu'une augmentation des dépenses pour l'infrastructure et la production agricole et minière, c'est-à-dire des dépenses tendant à l'aggravation du pillage des colonies en même temps qu'au développement de leur intérêt stratégique.

Cette orientation fut encore aggravée par la politique « européenne » poursuivie par nos gouvernants et qui eut son expression dans le décret du 11 décembre 1951, toujours en vigueur, je le rappelle. Ainsi, entre les mains des monopoles impérialistes qui dominent l'Etat français, les plans d'équipement de l'Afrique du Nord et des territoires d'outre-mer sont-ils devenus un instrument pour la réalisation du maximun de profits. Combien de fois n'a-t-on pas présenté les plans d'équipement des pays d'outre-mer comme un don gracieux et désintéressé de la métropole plus riche, aux colonies économiquement arriérées? Que les centaines de milliards investis outre-mer aient été prélevés sur le budget de la France, c'est-à-dire, en dernière analyse, sur le dos du peuple français qui constitue l'essentiel de la masse imposable, dans les conditions actuelles de la fiscalité française, c'est l'évidence que nul ne songe à nier. Mais que ces investissements aient eu pour but essentiel de saisir les intérêts des populations des divers pays d'outre-mer, c'est une autre histoire. Il suffit de consulter les statistiques des exportations pour se rendre compte qu'il en va tout autrement.

Les crédits publics pour l'outre-mer, qui étaient à peu près nuls en 1947, se sont élevés, en 1952, à 135 milliards, en chiffres ronds. Dans le même temps, les exportations de biens d'équipement vers les pays d'outre-mer sont, d'après les statistiques officielles, passée de 15 à 105 milliards. C'est-à-dire qu'une proportion très importante des crédits d'équipement sont directement allés aux industriels producteurs de biens d'équipement, auxquels ils ont donné un débouché important. C'est ainsi que 11 p. 100 de la production française de ciment, 9 p. 100 de la production sidérurgique et plus de 10 p. 100 des véhicules automobiles et des pneumatiques — pour ne parler que des seuls biens d'équipement — sont exportés outre-mer, en grande partie grâce aux crédits du plan.

Encore faut-il préciser que les 105 milliards de biens d'équipement exportés outre-mer dont je viens de parler sont évalués à leur valeur F. O. B. aux ports d'embarquement français. On doit donc y ajouter les profits réalisés au cours du transport, d'autant plus élevés que les prix outre-mer sont plus scandaleusement majorés sur un marché jalousement protégé. Le ciment, pour prendre un exemple, qui vaut 5.500 francs la tonne en France, est payé — traduit en francs métropolitains — 9.500 francs à Dakar, 11.600 francs à Abidjan, et 16.500 francs à Brazzaville. Et nous pourrions multiplier les exemples, qu'il s'agisse des fers à béton ou des camions vendus aux ports de débarquement environ le double, en francs métropolitains, de leur valeur en France. On conçoit les super-bénéfices ainsi réalisés, tant par les industriels fabricants que par les grosses compagnies de commerce et de navigation, sur les crédits du plan mis ainsi à leur disposition.

A ces profits scandaleux, il faut encore ajouter les gains des concessionnaires des travaux du plan, pour la plupart grandes sociétés dont les profits ont monté en flèche depuis sept ans que le plan existe. C'est ainsi que les bénéfices nets avoués — nous ne parlons que des bénéfices avoués et nous savons qu'il en est d'autres — des « Entreprises métropolitaines et coloniales » sont passés de 14 millions, en 1946, à 331 millions, en 1953; ceux des « Entreprises de dragages et travaux publics » sont passés de 9 millions, en 1946, à 257 millions, en 1953; ceux de la « Construction des Batignolles » sont passés de 6 millions, en 1946, à 60 millions, en 1953, et ceux des « Entreprises de grands travaux hydrauliques » sont passés de 7 millions, en 1946, à 52 millions, en 1953.

Faut-il aussi parler des milliards de subventions directes ou déguisées à tant de sociétés privées ou semi-publiques, auxquelles s'intéresse tant le capital privé, à la célèbre C. G. O. T., par exemple, ou aux huileries de palme, des milliards dépensés pour l'équipement du port minier de Konakri, au bénéfice de la seule compagnie minière de Konakri — compagnie, au surplus, constituée par des capitaux particulièrement cosmopolites puisqu'on y trouve, à côté de sociétés françaises, des sociétés anglaises, canadiennes et américaines — aussi des capitaux qu'on s'apprête à investir dans les barrages, usines hydro-électriques et constructions industrielles, tant en Nouvelle-Calédonie qu'au Cameroun, au profit de la société « Le Nickel » ou de la future « Alucam » ? C'est sans doute ce que M. Cail-

lavet, actuel ministre dans le gouvernement Mendès-France, entendait lorsqu'il déclarait, l'an passé, dans un rapport au congrès radical: « Si la création des bases économiques de l'action relève des pouvoirs publics, il n'empêche que la création de la richesse incombe essentiellement à l'initiative privée. Cet impératif, d'ailleurs, n'avait pas échappé aux organisateurs du plan ».

Les peuples d'outre-mer, quant à eux, ne peuvent pas voir les plans sous le même angle. Pour eux, la réalisation des plans s'est traduite par de multiples expropriations: concessions agricoles, comme ces 300.000 hectares accordés à la seule C. G. O. T.; concessions forestières, comme ces 2 millions d'hectares concédés au Cameroun en trois ans seulement; concessions minières, enfin, partout où les richesses du sous-sol attirent les convoitises et provoquent un pillage dont les populations locales ne profiteront pas. Chacun connaît l'ampleur de ces problèmes dont M. Boisdon a dû tout à l'heure évoquer la lancinante actualité.

Les peuples d'outre-mer ont vu se multiplier sur leur sol certaines réalisations dont on n'a pu que difficilement camouffler l'intérêt stratégique.

On n'a pas pu toujours, malgré les efforts, leur cacher les scandales toujours plus criants, dont un certain nombre ont eu un écho jusque dans les publications parlementaires.

Malgré toutes les promesses, leurs pays ont été maintenus dans un état économique arriéré et ils ont assisté à la réduction continuelle de la part du secteur social, enseignement et santé publique en particulier.

En même temps, ils ont senti s'appesantir sur eux le poids d'une fiscalité toujours plus lourde, le prétendu « don gratuit » dont ils devaient être bénéficiaires apparaissant, en fin de compte, singulièrement cher — comme M. Ya Doumbia, après tant d'autres, le rappelait jeudi dernier.

Le mécontentement est devenu si profond qu'il est parvenu à s'exprimer jusque dans les diverses assemblées, par la bouche ou sous la plume des élus des divers territoires.

Je n'en veux citer qu'un tout petit nombre d'exemples, parmi beaucoup d'autres, choisis parmi les personnes connues comme étant fort loin de partager nos conceptions.

Voici comment M. Justin Ahomadegbe, conseiller territorial et grand conseiller du Dahomey, s'adressait naguère à ses électeurs:

« Des routes disparues ou devenues impraticables malgré les centaines de millions dépensés chaque année — dit-on — pour leur entretien; quelques routes goudronnées on ne sait comment et qui sont défoncées par les véhicules dès l'achèvement des travaux de bitumage; une palmeraie vieillie, devenue improductive et nullement rénovée, malgré les millions accordés par le F. I. D. E. S. pour sa régénération; des paysans et des commerçants ruinés, essoufflés, écrasés par une fiscalité qui n'existe nulle part en Afrique noire; des tracasseries douanières jamais connues, empêchant toutes transactions dans un petit pays si étroit, si économiquement faible. »

Dans une question écrite, M. Aubame, député, membre du groupe des indépendants d'outre-mer, s'adresse, non sans humour, au ministre — question du 24 mars 1953 :

« M. Aubame, constatant que la première tranche du plan quadriennal se termine en juillet 1953 et que la situation des dotations du F. I. D. E. S., arrêtée au 30 septembre 1952, fait mention d'une attribution au territoire du Gabon de 3 milliards 311.700.000 francs d'autorisations d'engagement et de crédits de payement s'élevant à 2.679.300.000 francs, non compris l'exercice 1952-1953, s'enquiert auprès de M. le ministre de la France d'outre-mer des réalisations accomplies dans le territoire à l'aide de ces crédits. Jusqu'à présent, il n'existe malheureusement au Gabon ni lycée, ni hôpital, ni port, ni routes, ni aucune réalisation qui puisse justifier de l'emploi de sommes aussi importantes. »

Et M. Aubame poursuit:

« Dans le cas où les crédits auraient été véritablement affectés au territoire du Gabon, il lui demande les mesures qu'il envisage pour rechercher les responsabilités encourues et, s'il existe des coupables, s'il entend engager des poursuites pour dilapidation des deniers publics. »

Telle est l'appréciation du député du Gabon sur le bilan des réalisations du premier plan quadriennal dans son territoire.

Pour sa part, notre collègue, M. Ya Doumbia — je m'excuse de le citer encore — faisait entendre, le 15 décembre 1952, ce qu'il appelait à l'époque un « cri d'alarme ».

Cette situation tragique inquiéta d'ailleurs les divers milieux politiques métropolitains. M. Caillavet, député radical, actuellement ministre, a parlé, le 20 septembre 1953, au congrès radical, d' « échecs sévères ». M. Jean-Paul Palewski, député R. P. F., se plaint d'une situation qui « ne laisse pas d'être inquiétante » — rapport du 8 octobre 1953.

Quant à M. Aujoulat, c'est sans doute à sa double qualité d' « élu » d'outre-mer et de membre du Gouvernement qu'il dut d'avoir trouvé à cette même tribune, le 15 décembre 1952, les formules les plus catégoriques. Voici comme il s'exprimait: « Il n'est pas douteux et, très sincèrement, j'en fais l'aveu, qu'à la mystique du plan qui existait il n'y a pas si longtemps dans les territoires d'outre-mer, et à laquelle plusieurs orateurs ont fait allusion, succède depuis quelque temps, une certaine inquiétude alimentée par les débats qui se poursuivent au sein des assemblées élues.

« Lorsque ces assemblées, considérant les charges qui pèsent sur leur budget, lorsqu'elles s'aperçoivent du décalage existant entre la rentabilité des réalisations d'importantes entreprises, même dans le domaine économique, mais qui ne produisent qu'à long terme, il arrive qu'elles prennent peur et qu'elles communiquent leur inquiétude, voire leur panique, à la population qu'elles représentent. » Je n'aurais garde de rien ajouter à une telle appréciation d'un ministre qui, au surplus, se trouve être membre du Gouvernement actuel, sans doute pour faire ainsi la démonstration que sa politique n'a pas varié.

Ce rappel un peu long — et je m'en excuse — du bilan du premier plan quadriennal, va nous aider à apprécier l'orientation du deuxième plan dont nous discutons aujourd'hui.

La réalisation, au cours des premières années, d'une certaine infrastructure routière — pour des objectifs n'ayant d'ailleurs souvent que de lointains rapports avec l'intérêt des populations africaines ou malgaches — a permis de réduire le pourcentage des crédits affectés aux moyens de communication, qui passent de plus de 50 p. 100 dans le premier plan quadriennal à 22 p. 100 dans les nouveaux projets.

A quoi ces crédits rendus disponibles sont-ils ainsi affectés ? D'une part, à l'agriculture, dont le pourcentage des crédits monte à 18 p. 100, en sensible augmentation sur le premier plan. D'autre part, pour plus de 30 p. 100, à la recherche et à l'exploitation minière — y compris les voies d'évacuation —, à l'équipement hydroélectrique et industriel, suivant les indications mêmes du projet gouvernemental.

Mais, tandis que les projets miniers sont détaillés avec la plus grande précision, comme chacun peut s'en rendre compte à la lecture des pages 96, 97 et 98 du projet de loi qui nous est soumis, les perspectives d' « équipement industriel » — puisque tel est le titre employé — perspectives formulées en vingt lignes à peine à la page 99, sont à la fois imprécises, lointaines et conditionnelles.

En voici la conclusion, qui n'est rien moins qu'enthousiasmante:

« Il est indispensable d'assurer en premier lieu l'assiette économique et technique des entreprises créées au cours des dernières années.

« Il convient ensuite de rechercher les possibilités d'implantation d'industries nouvelles.

« Un certain nombre de développements miniers envisagés ci-dessus peuvent conduire, si les conclusions des études en cours sont favorables, à la création d'activités minières et industrielles importantes et à la réalisation de grands ensembles. Ceux-ci supposent une étude préalable du développement coordonné de toutes les activités des régions considérées. »

Il apparaît ainsi clairement qu'à peu près les seules perspectives d'industrialisation offertes aux territoires d'outre-mer — à l'Afrique noire en particulier — consistent en ce que notre ancien collègue, M. René Moreux, formulait dans *Marchés coloniaux* du 10 octobre 1953, en ces termes:

« La vocation industrielle de l'Afrique est donc d'abord de traiter sur place autant qu'il se peut les matières premières qu'elle produit. Cette semi-industrialisation des matières premières sera longtemps la principale industrie de l'Afrique. »

Ainsi, en ce qui concerne l'aspect économique, le deuxième plan quadriennal qui nous est soumis appelle à développer les territoires d'outre-mer en tant que source de matières premières — agricoles et minières — à l'exclusion de tout véritable équipement industriel. Nous sommes loin, bien loin, des promesses d'essor économique faites naguère aux peuples d'outre-mer.

Et l'on conçoit qu'une telle orientation vers le pillage des richesses africaines ne peut en rien aider les populations d'Afrique noire ou de Madagascar à sortir leurs pays de la dépendance économique et de la misère qu'ils connaissent actuellement.

Dans le domaine social, le plan proposé est tout aussi négatif. Chacun ici sait l'intérêt marqué par les élus d'Afrique noire pour les aspects sociaux du plan. Maintes fois, ils ont protesté — comme nous — contre la réduction systématique des crédits sociaux au fur et à mesure que s'aggravait la politique colonialiste de nos gouvernants. A de nombreuses reprises, l'Assemblée a, de ce fait, été amenée à demander leur augmentation.

Quels sont, dans ce domaine, les projets inscrits dans le deuxième plan quadriennal ? On lit, page 104 : « Enseignement et éducation de base : 5,6 p. 100 », dont 1,2 p. 100 pour l'enseignement privé, soit 4,4 p. 100 seulement pour l'enseignement public, c'est-à-dire moins que dans le premier plan quadriennal que nous avions si souvent critiqué, alors que les projets de plan élaborés en 1946 dans le cadre de la loi du 30 avril prévoyaient 10,4 p. 100 pour l'ensemble du plan de six ans. N'est-ce pas, monsieur Dusseaulx ?

Et j'entendais, mardi dernier, Mme Malroux indiquer au nom de la commission des affaires culturelles qu'à l'intérieur de ces crédits, l'enseignement primaire qui, d'après les techniciens, devrait avoir au moins la moitié des ressources allouées, n'allait recevoir que 31 p. 100 de ces crédits.

Aussi, après ces critiques essentielles et quelques autres, suis-je surpris que la commission des affaires culturelles ait cru devoir conclure son rapport par un avis favorable au projet qui nous est soumis.

Je poursuis en ce qui concerne les questions de la santé. Toujours à la même page du projet, je lis : « Santé : 6,8 p. 100 », alors que 10,9 p. 100 avaient été prévus dans le plan initial de 1946. De l'aveu même du Gouvernement, page 101 du projet de loi : ces crédits permettront tout juste « de combler les vides les plus flagrants de la carte de répartition des établissements hospitaliers ». Nous voici donc très loin des objectifs définis naguère par la loi du 30 avril que je rappelle : « Par priorité, satisfaire aux besoins des populations autochtones et généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ».

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que ce plan s'inscrit dans la ligne réactionnaire et colonialiste poursuivie depuis 1947.

Parce qu'il s'inscrit dans la ligne européenne et eurafricaine dont l'expression, concernant les plans, se retrouve dans le décret du 11 décembre 1951, à notre connaissance jamais abrogé. Parce qu'il s'inscrit dans cette ligne développée à Strasbourg au Conseil de l'Europe, dans le cadre de cette résolution n° 26, dite « plan de Strasbourg », proposée par le Britannique lord Layton et rapportée par l'Allemand de Bonn M. Semler, ce plan dont notre ex-collègue, M. Moreux, écrivait qu'il représentait « un colonialisme plus dangereux que l'ancien » — ce sont les propres termes du titre de l'article qu'il écrivait sur la question — plan dont notre Assemblée eut, en son temps, l'occasion de s'inquiéter.

Or, la résolution du Conseil de l'Europe n'a, sans doute, jamais été si directement à l'ordre du jour au moment où, dans le cadre des actuels accords de Londres et de Paris, notre Gouvernement estime souhaitable — je cite les termes mêmes d'un communiqué officiel : « ... d'encourager les associations d'entreprises et de capitaux français et allemands en Europe et outre-mer, en vue de contribuer à la mise en valeur des ressources ainsi qu'à l'accroissement et à la rationalisation des productions ».

Et la presse de mardi dernier nous indiquait qu'une mission allemande venait d'être autorisée à se rendre en Afrique noire. Je sais bien que son objectif officiel se limite à l'ethnologie, mais il faut bien, n'est-ce pas, un commencement à tout ! (*Sourires.*)

Nous sommes convaincus que ce n'est pas en se maintenant dans cette voie — où, si vous préférez, en retombant dans cette ornière — de pillage des matières premières d'Afrique et d'association avec les magnats allemands — théoriciens de l'Eurafrique — que sera défendu l'intérêt des peuples d'outre-mer pas plus que celui du peuple français.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe communiste votera contre la demande d'avis qui nous est soumise. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Héline.

M. Héline. Mesdames, messieurs, la demande d'avis sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement a fourni à cette Assemblée l'occasion d'entendre un certain nombre de rapports ayant permis de fixer la position des commissions compétentes sur cet important problème. Des commentaires assez abondants ont été faits dans la discussion générale, et le sujet vous paraît, sans doute, dès maintenant épuisé ; aussi, mes chers collègues, mon ambition se bornera-t-elle à apporter sur un rapport particulier, celui de M. Griaule, lu et commenté par Mme Malroux, le fruit de mes observations personnelles. Il va sans dire que mon intervention aura trait à l'enseignement et je vous apporterai brièvement les réflexions que m'ont suggérées mes voyages en Afrique occidentale française et aux Antilles.

On a souligné, ici, avec raison, l'insuffisance des crédits accordés au développement de l'enseignement outre-mer ; on a apporté des chiffres, je n'insisterai donc pas ; on a également souligné la mauvaise répartition de ces crédits entre les divers ordres d'enseignement. Je dois dire, après d'autres, que si j'ai une préférence pour l'enseignement du second degré, je n'en ai pas moins constaté que l'enseignement du premier degré avait été sacrifié ; des réalisations somptuaires pour l'enseignement du second degré ont été faites dans certains territoires aux dépens, bien entendu, de l'enseignement primaire.

A mon avis, la pénétration de notre civilisation, notre souci d'élever ces populations, nous commandent de nous adresser d'abord à la grande masse des intéressés et à développer l'enseignement primaire.

Mme Malroux. Très bien !

M. Héline. Ce développement consistera, bien entendu, dans l'édification de locaux et dans une préparation suffisante du personnel enseignant. Or, il est notoirement insuffisant de n'avoir, dans cette immense fédération de l'Afrique occidentale française, qu'une école normale d'instituteurs et qu'une école normale d'institutrices ; on a bien organisé des cours normaux préparant des instituteurs dits « instituteurs adjoints » je crois, mais leur formation n'est peut-être pas complète. En tous les cas, il ne serait pas pretentieux ni superflu de construire une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices dans chacun des territoires de cette immense fédération. Les instituteurs — je peux en témoigner — font tout ce qu'ils peuvent. J'ai connu, parmi les instituteurs noirs, d'excellents maîtres, très consciencieux, mais pas toujours aidés — dans la mesure où l'on pouvait attendre des résultats plus substantiels — par les moniteurs qui leur étaient adjoints.

Je souhaiterais donc que l'organisation de l'enseignement primaire fût désormais au premier plan des préoccupations des responsables.

L'enseignement du second degré a été mieux traité. On a construit, dans certains territoires, des établissements que je n'hésite pas à qualifier de grande classe. Mais j'ai été profondément attristé par le sort réservé au personnel de ces établissements. Certes, aussi longtemps que les conditions ne changeront pas, la profession d'enseignant dans l'outre-mer n'offrira pas beaucoup d'attrait. Si nous voulons remplir convenablement notre tâche dans ce domaine, il faut envoyer dans ces territoires des professeurs de qualité ; à cette condition seulement, le prestige de la France et son souci d'élever convenablement ces populations pourront être sauvegardés. Pour cela, il faut donner aux enseignants des traitements convenables et leur assurer un logement décent.

Or, mesdames, messieurs, ceux d'entre vous qui ont pu prendre contact avec le personnel de l'enseignement du second degré se sont rendus compte que, dans nos établissements secondaires, les professeurs y sont en nombre trop réduit et d'une qualité ne répondant pas exactement à la qualification que l'on pourrait souhaiter.

Je vous citerai un exemple : le lycée Félix-Eboué, à Cayenne, devrait comporter 32 postes budgétaires ; or, il y a à peine 20 professeurs, dont un seul professeur agrégé, deux ou trois titulaires d'une licence ou de quelques certificats de licence, et les autres sont des maîtres primaires à qui l'on a confié des tâches difficiles, dont ils s'acquittent — je le reconnais — avec beaucoup de dévouement et de conscience ; néanmoins, ils ne peuvent pas faire ce que réaliseraient des professeurs ayant les titres universitaires requis, d'autant plus que leur petit nombre les oblige à disperser leurs aptitudes et leur temps sur des enseignements les plus hétérogènes. Là encore, si vous voulez que ces établissements aient un rendement suffisant, envoyez-y des maîtres qualifiés et en nombre suffisant en leur donnant le matériel indispensable à l'enseignement qu'ils doivent distribuer.

J'ai pu me rendre compte, d'autre part, que l'enseignement scientifique était presque partout réduit à un enseignement livresque ; or, mesdames, messieurs, je ne vous apprends rien en vous disant que l'enseignement scientifique donné seulement par les livres, n'est pas, bien sûr, absolument négatif, mais correspond à très peu de chose.

On a beaucoup parlé de la scolarisation ; elle est en effet très insuffisante, et cela s'explique par ce que je viens de rappeler : manque de locaux et insuffisance de maîtres.

J'insiste sur la nécessité de donner aux maîtres désirant se rendre dans nos territoires d'outre-mer des satisfactions matérielles. Ils courent certains risques ; la vie tropicale présente des dangers pour leur santé ; ils font certains sacrifices, notamment en s'éloignant de leur famille restée en métropole. Tout cela doit être compensé par une amélioration du traitement. Si les inconvénients inhérents aux fonctions outre-mer ne sont pas assortis d'avantages matériels, vous n'aurez bientôt, pour

les territoires, que des personnels de deuxième ordre auxquels on fait miroiter la possibilité d'accéder à un grade supérieur à celui qu'ils auraient pu espérer obtenir dans la métropole.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien!

M. Héline. Mais là, je le répète, n'est pas la solution du problème. Ayant entendu les doléances de ces professeurs, j'ai la crainte que personne ne veuille plus aller outre-mer et que ceux qui s'y trouvent actuellement, surtout à la suite des décrets de décembre 1953, ne cherchent à revenir dans la métropole dès que l'occasion leur en sera fournie. Nous allons donc vers une dégradation de l'enseignement du second degré si des mesures urgentes ne sont pas prises.

J'aurais pu vous dire aussi, messieurs, mes craintes sur une certaine conception de la politique éducative dans nos territoires d'outre-mer. J'ai constaté, tant par la matière enseignée que par les méthodes d'enseignement, que l'on cherchait à identifier les unes et les autres à ce qui se passait dans la métropole. Cela me paraît être une erreur fondamentale. Nous ne pouvons pas mépriser ni sous-estimer une certaine formation d'esprit propre aux habitants de ces territoires. Nous ne pouvons pas méconnaître leurs traditions ni leurs sentiments religieux.

C'est pourquoi, si l'on s'en tient aux méthodes purement métropolitaines, le but, là encore, ne sera pas atteint.

M. Schneider. Très bien!

M. Héline. Je terminerai, messieurs, en vous disant que ce problème de l'enseignement, ne supprime certes pas tous les autres, mais il en conditionne l'efficacité.

A mon sens, vous n'introduirez dans ces territoires des idées de progrès, tant social qu'économique, que si les esprits sont réceptifs, s'ils ont été préparés à accueillir comme il convient les méthodes économiques aussi bien que le progrès et l'idéal social que vous préconisez.

C'est donc vers l'homme que nous devons nous pencher avant tout.

M. Laurin. Très bien!

M. Héline. C'est vers ces populations que doivent aller et notre souci et nos efforts; c'est vers leur élévation constante, quotidienne et généralisée qu'il faut faire porter toute notre attention: tant que vous n'atteindrez qu'un petit nombre, vous créerez sans doute une élite, mais vous aggraverez le déséquilibre pouvant exister entre les catégories de ces populations. (*Très bien! très bien! au centre.*) Ne pensez-vous pas, au contraire, que notre tâche doit consister à atteindre le plus grand nombre possible de personnes à la base de manière à permettre à toutes de bénéficier de notre présence, mais aussi d'élargir le recrutement des élites et de permettre en toute justice et en toute équité l'accession aux hautes sphères sociales de tous ceux qui y ont droit par leurs qualités de cœur et d'esprit.

(*Très bien! très bien! applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Theetten.

M. Theetten. Monsieur le président, mes chers collègues, je regrette qu'il n'y ait pas au banc du Gouvernement un ministre intéressé car c'est, au fond, au ministre compétent que j'aurais voulu m'adresser. Mais je suis persuadé que notre président de la commission du plan sera aussi compétent que le ministre absent pour me répondre.

M. Laurin. Mais il n'a malheureusement pas les mêmes pouvoirs!

M. Theetten. Il s'agit de deux questions, toutes simples, d'ailleurs, dont l'une m'est suggérée par la lecture de l'excellent rapport de mon collègue M. Fleury, au sujet des communications. Vous savez que notre Assemblée et, plus spécialement, un certain nombre d'entre nous, se sont intéressés au problème du Méditerranée-Niger. Plusieurs propositions ont été déposées et des rapports ont été adoptés par l'Assemblée; aussi je voudrais demander à M. le président de la commission du plan si, dans les crédits prévus au chapitre des communications pour l'Algérie tout au moins, il est inscrit une part pour la continuation du chemin de fer Méditerranée-Niger jusqu'à Adrar, surtout au moment même où l'on s'occupe du développement de cette Zoïa dont parlait d'ailleurs, dernièrement à cette tribune un de nos collègues. Ceci est ma première question.

Ma seconde question porte, à la suite du rapport particulier du président de la commission du plan concernant les investissements, sur une proposition de l'Assemblée nationale, déposée par M. Apithy, rapportée d'ailleurs brillamment devant notre Assemblée par notre collègue M. Cornet, et je crois que nous l'avons adoptée à l'unanimité. Elle concernait les avantages fiscaux pour les investissements métropolitains dans les territoires d'outre-mer. Personnellement, j'y attache beaucoup d'importance car il est certain qu'on s'intéresse fort à l'Union française non seulement en France, mais surtout en dehors de France. Et ce d'autant plus que nous allons avoir dans quelque temps un débat très important, d'un caractère économique particulier. Il s'agit en l'occurrence des accords de Paris, et principalement des accords entre la France et l'Allemagne. Quelqu'un à cette tribune y a d'ailleurs fait allusion tout à l'heure.

Je serais ravi de savoir, de la bouche même de M. le président de la commission du plan, si les services du Gouvernement se sont penchés sur les rapports, sur les vœux émis au sein de cette Assemblée. Il est important, je pense, que nous nous y intéressions avant même que d'autres s'y intéressent.

Je n'insiste pas plus longtemps sur cette question, car nous aurons l'occasion d'en débattre ici très prochainement. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?...

Mme Malroux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Malroux.

Mme Malroux. Je voudrais poser une question à M. Jacobson. Je relève, dans le rapport sur le fonctionnement du service de l'enseignement en Afrique occidentale française, le passage suivant que je n'arrive pas à m'expliquer moi-même. Il s'agit toujours de la question de l'enseignement, du développement de l'enseignement primaire public.

Dans le plan concernant la Côte d'ivoire il était prévu 60 classes et l'on en a créé 78; au Dahomey, 20, et l'on en a créé 41; en Guinée 25 et l'on a créé 25 (les prévisions ont été respectées). En Haute-Volta, alors que 40 classes étaient prévues, on n'en a créé que 30; en Mauritanie, alors que 20 classes étaient prévues, on n'en a créé que 17; au Niger, alors que 25 classes étaient prévues, on n'en a aussi créé que 17; au Sénégal, sur 60, on n'en a créé que 25; et enfin, au Soudan, alors que 50 classes étaient prévues, il n'en a été créé que 14.

Il y a là des différences très sensibles qui ne s'expliquent pas, ou plutôt qui devraient être inversées étant donné que les territoires où l'on paraît être en retard sur le plan sont aussi les territoires où l'on est en retard sur la scolarisation. Je voudrais que M. le président Jacobson nous expliquât ce qui me semble une anomalie, d'autant que si l'on s'en tient aux chiffres, aux efforts fournis par les territoires, on peut relever par exemple que le Soudan dépense plus de 20 p. 100 de son budget pour l'enseignement. Il semble alors que le plan devrait suppléer au manque de scolarisation et c'est précisément dans ces cas là que les créations sont les moins nombreuses.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacobson, *président et rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le rapporteur de la commission du plan a été interrogé plusieurs fois, tout d'abord par M. le président Boisdon, puis par d'autres collègues. Il répondra de son mieux aux quelques points visés dans les interventions précédentes.

M. le président Boisdon a exprimé le désir de voir l'opinion publique saisie des problèmes du plan. Vous partagez, mesdames, messieurs, entièrement cette manière de voir et si, depuis deux ans exactement, vous insistez pour que les plans soient pourvus de l'autorité que confère la forme législative et ne fassent pas simplement l'objet de décisions ministérielles ou gouvernementales, c'est que vous avez estimé que la loi devait stipuler, non seulement les crédits, mais les orientations. Je crois donc que, dans une certaine mesure, M. le président Boisdon a satisfaction. Le fait que nous discutions aujourd'hui un projet de loi, que ce projet est largement connu de l'opinion publique, que cette tribune, celle du Conseil économique et celles des deux Assemblées parlementaires ensuite, ont entendu ou vont entendre nombre de communications à ce sujet, représente une manière de saisir l'opinion du pays. Et lorsque nous lisons dans nombre de revues et de journaux les comptes rendus de tels projets de loi, on peut dire des débats, puis de la substance du texte promulgué — et l'on a, à juste titre, cité parmi eux *Les Marchés coloniaux*, qui apportent dans toutes les parties de l'outre-mer des informations claires et précises — alors on peut dire que le pays est saisi. Et les plans sont finalement édictés par la souveraineté nationale. Voilà pour ce premier point.

Le second point indiqué par M. le président Boisdon concerne la manière d'orienter l'épargne en faveur de l'équipement. Cette question a déjà été visée en cette Assemblée, et vous

vous y êtes montrés très favorables. Le Gouvernement lui-même, à ma connaissance, a lancé à certains moments des emprunts destinés à l'équipement; mais l'on peut certainement faire mieux et nous désirerions que de tels emprunts fussent spécialisés pour l'Algérie, les territoires et les départements d'outre-mer. Il vous appartient peut-être de suggérer au Gouvernement de consentir des conditions d'emprunt rendant attrayant de tels appels au crédit public. J'évoque, à titre d'exemple, l'emprunt Pinay, le 3 1/2 p. 100 de 1952, dont les revenus sont affranchis de l'impôt et dont la mutation après décès est exempte de droits. Il nous appartient peut-être — et je m'adresse particulièrement à la commission des affaires financières — de préciser nos propositions tendant à incliner l'épargne en faveur des équipements outre-mer.

Messieurs, M. le président Boisdon, avec la finesse de son sens politique, a visé, en matière de plan, le problème des plans de la Tunisie et du Maroc. Je voudrais préciser, à cet égard, la portée des inscriptions portées dans l'annexe du projet n° 8555. On y trouve, pour la phase quadriennale, 85 milliards pour la Tunisie et 195 milliards pour le Maroc avec les directives d'emplois de ces crédits, dont sensiblement la moitié serait financée par la subvention métropolitaine.

N'oubliez pas, d'abord, que l'annexe au projet de loi ne stipule rien et n'a que la valeur d'une indication. Le sens qu'il faut donner, d'après moi, aux dispositions intéressant la Tunisie et le Maroc, est le suivant: la métropole est disposée à affecter à l'équipement de la Tunisie et du Maroc des crédits importants prélevés sur ses moyens budgétaires et elle proposera, le moment venu, à ces deux pays, d'utiliser ces moyens financiers suivant des plans portés, à titre indicatif, dans l'annexe. Il ne faut pas aller au-delà, à savoir simplement l'offre d'une aide solidaire et non un abus d'autorité.

M. le président Bégarra a exposé une série de questions concernant l'Algérie et a ainsi interprété strictement les vues de la commission du plan. Je n'y reviendrai pas, mais il est pourtant deux points que je voudrais évoquer. M. Bégarra a parlé d'une demande de l'assemblée algérienne à la métropole, tendant à l'obtention d'une subvention de 45 milliards. On aurait même prononcé le chiffre de 48 milliards. Votre Assemblée, sur proposition de sa commission du plan, il y a un an, s'était arrêtée à 35 milliards. Telle était, à cette époque, la demande de l'assemblée algérienne. Des faits nouveaux sont intervenus; les besoins de l'évolution démographique se sont accentués. Mais je rappelle, pour justifier vos chiffres de fin 1953, basés sur le clair rapport de notre collègue M. Fleury, que l'assemblée algérienne avait demandé, à la même époque, pour le total quadriennal et pour l'ensemble du plan, moyens algériens et moyens métropolitains étant cumulés, une somme, en chiffres ronds, de 294 milliards. Ce sont ces 294 milliards qui, frappés du coefficient de la plus grande participation métropolitaine qui s'était produite jusqu'alors, à savoir 0,44, ont conduit, compte tenu d'une augmentation pour l'enseignement, aux 140 milliards, soit 35 milliards par année proposés dans cette enceinte. Des représentants qualifiés de l'assemblée algérienne ont d'ailleurs tenu, en différentes circonstances, à nous exprimer leur reconnaissance à ce sujet.

Le chiffre aujourd'hui avancé par l'assemblée algérienne est augmenté.

M. Bégarra. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président de la commission. Je vous en prie.

M. Bégarra. Cela prouve uniquement que les besoins croissent sans cesse et qu'il est difficile de faire des prévisions, même à une année d'intervalle.

M. le président de la commission. L'autre point que je voudrais relever dans l'exposé de M. Bégarra est le suivant. Notre vice-président nous a dit: des aides à l'exportation en vigueur dans la métropole ne sont pas applicables à une entreprise de Tlemcen. J'en conclus: il y a deux poids et mesures. Ceci est contraire à nos vues. Vous savez que dans le rapport de la commission du plan qui vous est aujourd'hui soumis, est précisément visée l'aide à l'exportation des produits de l'outre-mer. Nous ne pouvons admettre ces discriminations suivant lesquelles l'industrie métropolitaine serait aidée, alors qu'une firme de l'industrie tlemcéenne ne le serait pas. J'avais le désir d'articuler, au nom de la commission du plan, une protestation à ce sujet.

Mesdames, messieurs, je voudrais affranchir de commentaires tant de points si légitimement signalés à la tribune; pourtant pour M. Laurent-Eynac j'ajouterai que, bien entendu, nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Mais, le chiffre de 13 milliards sur F. I. D. E. S., proposé par la commission du plan pour l'infrastructure aéronautique, et pour les quatre années, nous a paru raisonnable et non pas un minimum.

Vous vous rappelez que, dans le projet de loi qui vous est soumis, le Gouvernement propose moins de la moitié: en chiffres ronds 6 milliards. Je ne crois pas qu'il convienne d'aller au delà de 13 milliards et ceci pour deux motifs.

D'abord, le F. I. D. E. S. ne fait qu'une partie des frais, ceux intéressant les terrains locaux de classe D, régionaux C et partiellement les terrains internationaux B; par ailleurs les grands terrains B et les terrains impériaux A sont pris en charge au titre de l'aviation civile, par le budget du ministère des travaux publics.

Deuxième motif: il faut pouvoir réaliser. Or 13 milliards, en quatre ans, correspondent à un peu plus que 3 milliards par année. Les dépenses effectuées sur les terrains, qu'il s'agisse d'allongements ou de consolidations de pistes, de taxiways ou de parkings, de dispositifs de sécurité aérienne ou d'aérogares, ne sont pas très élevées; elles se chiffrent en général par dizaines de millions. Je ne crois pas que l'on puisse dépenser en quatre années plus que les 13 milliards, pour réaliser des projets bien étudiés, sur l'ensemble des aérodromes des classes D, C et partiellement B des territoires d'outre-mer.

M. Theetten a bien voulu poser deux questions. La première concerne le Méditerranée-Niger. En réponse je crois pouvoir vous dire que, dans le plan quadriennal, qu'il s'agisse de la partie Nord, algérienne, ou de la partie Sud, soudanaise, il n'y a pas de crédits prévus pour poursuivre la construction du Méditerranée-Niger. Il s'agit là d'un problème permanent qui connait des sommeils prolongés et de temps en temps rebondit en phases d'activité et de discussion. Nous en avons connues ici. Dans le débat d'une proposition à ce sujet, vous avez subordonné l'octroi de crédits supplémentaires à un certain nombre de conditions, notamment des facteurs d'ordre économique du bassin minier et énergétique de Colomb-Béchar. Par ailleurs vous rappelez que l'un des fascicules bleus de développement de la loi de finances en 1953, avait disposé la création d'un bureau d'études de la mise en valeur des ensembles industriels de l'Algérie. Cet organisme est qualifié pour se prononcer en fonction des possibilités industrielles du bassin de Colomb-Béchar, sur l'opportunité de prolonger vers le Sud l'antenne méditerranéenne du chemin de fer transsaharien. Ces conclusions, à ma connaissance, n'ont pas encore été formulées.

M. Theetten. Je vous remercie, monsieur le président. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président de la commission. Je vous en prie.

M. Theetten. Je voudrais vous signaler qu'il y a quelques semaines, si je ne me trompe, un décret signé de M. le président du conseil a confié au Méditerranée-Niger le soin de s'occuper de la piste marocaine de Colomb-Béchar. Cela augmente, dans une certaine mesure, l'activité du Méditerranée-Niger qui, non seulement s'intéresse à la voie ferrée, mais aussi à la piste n° 2. Sur le plan budgétaire, les besoins de cet organisme deviendront donc plus urgents.

M. le président de la commission. Au sujet de la même question, précisons par les chiffres. Dans le projet du plan quadriennal de l'Assemblée algérienne, le total des dépenses pour les chemins de fer se monte à 20 milliards de francs.

Cela confirme qu'il n'est pas prévu pour le moment et au titre Algérie, la continuation du Méditerranée-Niger. Dans le quadriennal n° 8555, pour les vingt territoires, le crédit ferroviaire est de 8 milliards qui, bien entendu, ne peut contenir de tranche pour le Méditerranée-Niger.

En ce qui concerne l'autre question posée par M. Theetten, celle des avantages fiscaux à consentir aux investissements, je vous propose de bien vouloir la reporter à la discussion qui s'instaurera prochainement ici et dont M. Loste est le rapporteur, au fond. C'est une question vaste, à incidences multiples.

M. Theetten. Elle est importante!

M. le président de la commission. Je préférerais qu'elle ne fut pas traitée en quelques minutes en fin d'un grand débat.

Mme Malroux a bien voulu également me poser des questions. Je constate avec elle que l'on n'a pas suivi, en matière d'écoles, le programme projeté: parfois on en a édifié plus, parfois moins. Ce sont des cas d'espèce.

Je suis à la disposition de ma distinguée collègue pour prendre les renseignements nécessaires, car je dois humblement déclarer que je ne détiens pas ici aujourd'hui les explications nécessaires.

Il faut bien dire que, dans ces cas, certains projets ne sont pas au point, d'autres sont en avance; des circonstances locales interviennent et les réalisations chevauchent quelque peu, en plus ou en moins sur les programmes projetés.

Mme Malroux. Je vous remercie, mon cher collègue.

M. le président de la commission. Tels sont, mes chers collègues, les points sur lesquels je désirerais plus particulièrement attirer votre attention. Nous avons entendu, en trois séances que les circonstances ont espacées, le 31 août, le 16 novembre et aujourd'hui, huit rapports principaux, vingt-huit rapports particuliers et sept interventions dans la discussion générale. Votre Assemblée a ainsi apporté un important concours aux plans de l'outre-mer. Poursuivons notre action pour que ce concours soit largement utilisé. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'avis sur le projet de loi.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'avis.*)

M. le président. Je donne lecture de l'avis :

« L'Assemblée de l'Union française,

« Vu la lettre du 11 juin 1954 de M. le président du conseil des ministres et la lettre du 30 juin 1954 de M. le président de l'Assemblée nationale, demandant l'avis de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi n° 8555 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement;

« Ne se prononçant sur ledit projet de loi qu'en tant qu'application à l'Algérie, aux territoires d'outre-mer et aux départements d'outre-mer;

« Considérant,

« Qu'un tel instrument législatif constituerait un témoignage de solidarité entre les différents peuples de l'Union française et qu'il apporterait au développement social et économique de l'outre-mer une nouveauté courageuse, efficiente et opportune;

« Qu'il donnerait satisfaction, en tout ou en partie, à un nombre important des propositions formulées, chaque année, par l'Assemblée de l'Union française à l'adresse du Gouvernement et du Parlement, à la fois quant aux principes de l'action, aux directives qualitatives, à l'ordre de grandeur des crédits et à leur sécurité;

« Qu'en particulier, il présenterait un caractère de longue durée et admettrait le principe des lois de programmes;

« Que les observations et recommandations formulées par l'Assemblée de l'Union française, au sujet des textes outre-mer de l'annexe au projet de loi, visent des points spéciaux d'aménagement ou d'ajustement, sans porter dérogation à l'orientation et au cadre des programmes, tels que définis dans l'annexe;

« Que, sur ces points spéciaux, satisfaction pourrait être donnée par les autorités chargées de dresser l'état énonciatif des opérations du plan et ce, en utilisant la tolérance d'ajustement admise par l'article 1er;

« Que ces recommandations pourraient faire l'objet, de la part de l'Assemblée de l'Union française, de propositions particulières destinées au Gouvernement, en vue de l'élaboration des plans quadriennaux;

« Que, pour l'Algérie et les départements d'outre-mer, les crédits totaux inscrits à titre indicatif dans l'annexe au projet de loi cadrent exactement avec les propositions de l'Assemblée de l'Union française, alors qu'au contraire, pour les territoires d'outre-mer, le montant total porté dans ladite annexe présente une insuffisance de 13 p. 100; mais que, vu que le crédit total, inscrit dans l'annexe pour les territoires d'outre-mer, participe au même ordre de grandeur que celui proposé par l'Assemblée de l'Union française, il n'apparait pas que l'insuffisance de 13 p. 100 justifie la mise en échec du projet de loi;

« Emet un avis favorable à l'adoption, sous la forme suivante — l'article 1er étant inchangé et les articles 2 et 3 étant amendés — du projet de loi n° 8555 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. »

Cet avis est réservé jusqu'à l'adoption des articles du projet de loi.

Je donne lecture de l'article 1er :

« Art. 1er. — Le deuxième plan de modernisation et d'équipement défini dans le document annexé à la présente loi est approuvé comme instrument d'orientation de l'économie et comme cadre des programmes d'investissements dans la métropole et les pays d'outre-mer pour la période 1954-1957. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 2 :

« Art. 2. — Le Gouvernement déposera avant le 1er octobre 1954 les projets de lois de programme jugés nécessaires à l'application du plan, en comprenant parmi eux trois projets de lois de programme couvrant la totalité des opérations quadriennales : *a*) de l'Algérie; *b*) des territoires d'outre-mer et *c*) des départements d'outre-mer. Ces lois de programme comporteront, dans les secteurs où le plan les a prévues, les réformes destinées à en assurer la rentabilité.

« La contribution de l'Etat au financement des investissements autres que ceux faisant l'objet de lois de programmes sera fixée annuellement en fonction de la situation économique et financière. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'article 2.

(*L'article 2, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 3 :

« Art. 3. — Chaque année, avant la présentation du budget, le président du conseil des ministres ou le ministre exerçant par délégation les attributions de celui-ci à l'égard du commissariat général au plan communiquera au Parlement et, pour ce qui concerne les pays d'outre-mer, à l'Assemblée de l'Union française, un rapport du commissaire général au plan rendant compte des mesures prises pour la réalisation du plan, des résultats obtenus ainsi que des difficultés rencontrées et des aménagements qui pourraient apparaître nécessaires. Ce rapport sera établi en accord avec les ministres intéressés. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'article 3.

(*L'article 3, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le texte de l'avis, qui avait été réservé.

(*Le texte de l'avis, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

(*L'ensemble de l'avis, mis aux voix, est adopté.*)

— 15 —

INDOCHINE
DEVALUATION DE LA PIASTRE. — REGLEMENT DES CREANCES DU CAMBODGE

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition présentée par M. Pierre Cornet, au nom de l'intercommission chargée d'étudier les raisons, les conditions et les effets de la dévaluation de la piastre indochinoise, invitant : 1° le Gouvernement de la République française à prendre toutes mesures pour le règlement des créances du Cambodge sur la France; 2° le Haut Conseil de l'Union française à envisager le règlement des créances du Cambodge sur le Viet-Nam (n°s 312 et 348, année 1954).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Cornet, *rapporteur de la commission des affaires financières.* Mesdames, messieurs, le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter se développe sur deux chapitres.

Le premier chapitre concerne le règlement des créances que le Cambodge réclame à la France. Ce règlement porte sur la part du Cambodge dans la répartition du solde créditeur de la caisse des pensions civiles de l'Indochine; dans la répartition du compte de compensation des marchandises importées et exportées; et enfin dans la répartition des recettes des douanes et régies perçues par l'ancien Trésor indochinois antérieurement au 1er octobre 1951.

Dans sa réunion du 19 février 1954, le comité de gestion de la caisse autonome de gestion et d'amortissement de la dette a arrêté la répartition du compte de compensation des marchandises importées et exportées.

Le Cambodge a reçu : le 1er mars 1954 : un versement de 71.500.000 piastres; le 20 juillet 1954 : un versement de 101.241.751 piastres.

Cette créance est donc réglée.

L'octroi de la part du Cambodge dans la répartition du solde créditeur de la caisse des pensions civiles de l'Indochine ne soulève pas non plus de difficultés spéciales.

Il existe à la caisse autonome de gestion et d'amortissement de la dette un compte créditeur de 75 millions de piastres à répartir entre les trois Etats : Viet-Nam, Laos et Cambodge.

Sur leur demande, un acompte a déjà été versé à chacun de ces Etats.

Enfin, au sujet du règlement de la part du Cambodge dans la répartition des recettes des douanes et régies perçues par l'ancien Trésor indochinois à direction française antérieurement

au 1er octobre 1951, indiquons qu'au cours de sa séance du 15 octobre 1954, le comité de gestion de la caisse autonome de gestion et d'amortissement de la dette a été conduit à examiner successivement la détermination de la part revenant au Cambodge et les modalités de répartition.

Les trois Etats intéressés s'étant mis d'accord, la part du Cambodge en ce qui concerne les douanes a été arrêtée à 49.803.699 piastres.

En ce qui concerne au contraire les régies, les trois Etats ne s'étant pas encore mis d'accord, la part du Cambodge n'est pas encore fixée.

Eu égard aux modalités de répartition, les trois Etats demandent maintenant le versement effectif des fonds, alors qu'il avait été prévu que la liquidation de ces comptes ne se ferait pas isolément mais par la ventilation générale des éléments d'actif et de passif de la caisse autonome, dans un résultat global.

Pour donner satisfaction aux Etats et procéder à des versements effectifs, le comité de gestion devra demander de nouvelles avances à l'institut d'émission.

Dans ces conditions, votre commission, soulignant l'importance de ce point III, estime que le règlement ne peut se faire que par étapes: toute décision du comité de gestion tendant à une obtention par l'institut d'émission d'une éventuelle demande d'avance devant être précédée d'un accord des Etats sur la répartition des recettes des régies.

Quant au deuxième volet de mon rapport portant sur la dette contractée par le Viet-Nam à l'égard du Cambodge depuis octobre 1952, par suite de perceptions douanières à l'entrée et à la sortie des marchandises, il faisait l'objet de certains développements dans mon rapport initial. Depuis, divers événements sont intervenus et, en particulier, à Paris, des conversations inter-Etats, conversations qui ont abouti tout récemment à un accord. Nous croyons savoir, en effet, que l'institut d'émission pourra consentir au Viet-Nam une avance de 1.150 millions de francs. Cette avance pourra servir au Viet-Nam à couvrir sa dette jusqu'au 30 novembre.

Cet accord a été contresigné par les délégations. Jusqu'ici, faute de temps, les gouvernements n'ont pas encore pu donner leur approbation, mais ils ont été avertis de ces modalités d'accord et le climat paraît favorable.

A partir de décembre, car l'accord auquel nous venons de faire allusion ne porte que jusqu'au 30 novembre, ce sont les dispositions des articles 16 et 17 des conventions de Pau, qui joueront. La répartition y est établie suivant un mode forfaitaire, tenant compte de l'importance démographique, de la situation géographique et économique des différents Etats.

Le versement des fonds est également prévu par les accords de Pau dans des délais relativement courts.

Nous estimons, en conséquence, que la proposition actuellement en discussion sur ce dernier point a atteint son but, qui était de rétablir un climat de confiance propice à l'harmonisation des économies respectives des Etats, condition indispensable à la prospérité dans la péninsule indochinoise. (*Applaudissements.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Thonn Ouk.

M. Thonn Ouk. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie M. Pierre Cornet d'avoir bien voulu soumettre sa proposition à l'examen de l'Assemblée. Certes, notre Assemblée n'a aucun pouvoir délibératif, surtout en ce qui concerne les rapports de la France et des Etats qui lui sont associés, mais son avis peut renforcer, dans un sens ou dans un autre, certaines décisions gouvernementales. Il faut aussi, quand une décision est difficile à prendre, et, de ce fait, ajournée de plus en plus longtemps, pousser les gouvernements à des actes raisonnables que de plus longs atermoiements rendraient sans portée réelle.

Les considérations que je viens d'émettre son valables pour le sujet en discussion aujourd'hui.

La France a reconnu l'indépendance du Cambodge, du Laos et du Vietnam; elle ne veut pas conserver les pouvoirs de contrôle. Elle ne veut plus s'ingérer dans les affaires intérieures de ces Etats. Elle veut régler les problèmes qui restent pendants entre elle-même et chacun d'eux. Au nombre des problèmes pendants il y a la question d'argent. Or, pour les Etats comme pour les individus, les questions d'argent sont primordiales... la plupart du temps. (*Mouvements divers.*) Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'un Etat qui, comme le Cambodge, est un Etat jeune, qui doit s'occuper d'installer lui-même tous les organismes nécessaires à tout Etat. C'est comme un homme qui ne vit plus au sein de sa famille, qui doit s'installer de façon indépendante, il doit entièrement s'équiper, c'est dire que plus que tout autre il a besoin d'argent.

Je ne veux pas dire par là que la France se désintéresse entièrement du Cambodge: au contraire, elle lui propose de l'aider à s'équiper, mais avant d'accepter une aide, le Cambodge préférerait qu'on lui réglât toutes les sommes qu'on lui doit. Cela est très compréhensible, une aide venue du meilleur ami du monde on ne peut pas en disposer comme on l'entend; il faut discuter avec lui, des conditions de l'utilisation de cette aide, et peut-être les points de vue ne sont-ils pas toujours identiques entre la personne qui donne et la personne qui reçoit.

L'ordre d'importance, parmi les réalisations à entreprendre, diffère selon qu'il est établi par l'un ou par l'autre, tandis qu'au contraire, celui qui se voit rembourser des créances peut disposer librement de l'argent qu'il reçoit et c'est pour cela que je souscris entièrement à la proposition de notre distingué collègue M. Cornet.

Mais la proposition comportait un deuxième alinéa concernant les créances du Cambodge sur le Viet-Nam. Ces créances sont essentiellement constituées par la part du Cambodge sur les recettes douanières communes. Vous savez, en effet, que les Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam ont consenti à former une union douanière lors de la conférence quadripartite qui s'est tenue à Pau en 1950. D'après les accords de Pau, les trois Etats n'ont entre eux aucune barrière de douane et les recettes douanières perçues par chacun d'eux reviennent à tous suivant des proportions déterminées à l'avance, à savoir: 70 p. 100 pour le Viet-Nam; 23 p. 100 pour le Cambodge et 7 p. 100 pour le Laos.

Or, l'importation des marchandises, pour les trois Etats, se fait presque totalement par le port de Saigon. Ainsi le Cambodge perçoit ses recettes douanières par l'intermédiaire de Saigon. Si l'argent perçu à Saigon pour les douanes est distribué aux trois Etats conformément au accords, tout va bien, le Cambodge perçoit ce qui lui est dû et peut, ainsi, subvenir à ses dépenses.

Dès lors, la privation de cette recette douanière a mis le Cambodge dans une situation très périlleuse. Nous avons failli fermer les guichets de nos caisses publiques. Le Cambodge n'a surmonté que très difficilement cette épreuve grâce au concours de toute la population et à l'abnégation des fonctionnaires qui ont accepté d'être partiellement privés de leur traitement.

On s'imaginera l'ampleur de cette épreuve quand on saura que la part qui revient au Cambodge et qui lui reste due jusqu'à ce jour en ce qui concerne les recettes douanières s'élève à plus d'un milliard de piastres, c'est-à-dire l'équivalent des dépenses civiles globales du Cambodge pour une année.

Actuellement se tient une conférence entre les quatre Etats associés. Je me réjouis qu'un règlement de cette question soit l'objet d'un accord de principe. Je souhaite que celui-ci ne soit pas lié à d'autres questions en discussion et qu'il se transforme en accord signé; que l'argent soit versé, en fait, dans les caisses du Cambodge.

Nous comptons sur la compréhension de nos amis vietnamiens pour que cela soit fait le plus rapidement possible. (*Applaudisements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je vais donner lecture de la proposition...

M. Antonini, *président de la commission.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. le président de la commission. Monsieur le président, je vous demande, en raison même de l'accord auquel a fait allusion M. le rapporteur, confirmé par M. le représentant du Cambodge, de réduire la proposition au premier paragraphe.

M. le président. Je donne donc lecture de la proposition, modifiée à la demande de la commission:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement de la République à effectuer dans le plus bref délai le règlement des sommes correspondant aux différentes créances du Cambodge sur la France. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition modifiée, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. En conséquence du vote que vous venez d'émettre, il y a lieu de modifier le titre de la proposition.

M. le président de la commission. En effet, monsieur le président.

M. le président. Je donne lecture du nouveau titre:

« Proposition invitant le Gouvernement de la République française à prendre toutes mesures pour le règlement des créances du Cambodge sur la France. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

M. le président. L'Assemblée sera sans doute d'accord pour renvoyer à la prochaine séance la suite de son ordre du jour ? (*Assentiment.*)

— 16 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Griaule, président de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, au nom de cette commission, une proposition de résolution tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement et les résultats des expériences d'éducation de base en Afrique occidentale française.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 369, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. (*Assentiment.*)

— 17 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires financières demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition (n° 118, année 1954), présenté par M. Guy au nom de la commission d'information, tendant à demander au Gouvernement de prendre en considération les problèmes spéciaux posés par le financement, l'implantation et la gestion des postes de radiodiffusion et de télévision dans l'Union française, dont la commission d'information est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 18 —

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame: membre de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Begarra, en remplacement de M. Chekkal Daho; membre de la commission des affaires économiques, M. Toujas, en remplacement de M. Feix.

— 19 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique jeudi 25 novembre 1954, à 15 heures 30.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Jeudi 25 novembre 1954, à 15 heures 30, séance publique:

1° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés, pour l'exercice 1955 (N° 329 et n° 357, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur.)

2° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant extension aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer de la loi n° 53-1081 du 4 novembre 1953, complétant les articles 7 et 9 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à 18 mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. (N°s 334 et 359, année 1954. — M. Georget, rapporteur.)

3° Discussion de la proposition présentée par M. Antonini au nom de l'intercommission chargée d'étudier les raisons, les conditions et les effets de la dévaluation de la piastre indochinoise, tendant à inviter le Gouvernement de la République à accorder au personnel militaire en service en Indochine la libre disposition du pécule, sinon à supprimer celui-ci. (N°s 311 et 339, année 1954. — M. Antonini, rapporteur.)

4° Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris et Fontanet tendant à inviter le Gouvernement à étudier la contribution que l'armée pourrait apporter à la solution des problèmes posés par l'immigration algérienne dans la métropole. (N°s 150 et 358, année 1954. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

M. Boucavel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boucavel.

M. Boucavel. A quel moment viendrait en discussion le projet de loi instituant le régime des prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires ?

M. le président. La conférence des présidents de jeudi prochain fixera la date de la discussion de cette question.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNION FRANÇAISE
LE 23 NOVEMBRE 1954

(Application des articles 80 et 81 du règlement.)

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 376 Mme M.-H. Lefaucheux; 405 M. Hazoumé; 417 M. Benamor; 436 M. Alfred Bour.

Affaires étrangères.

Nos 230 M. La Gravière; 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond.

Défense nationale et forces armées.

Nos 425 M. Laurin; 431 M. Alfred Bour; 440 M. Georges Oudard.

Education nationale.

No 360 M. La Gravière.

Etats associés.

Nos 415 M. Le Brun Kéris; 430 M. Alfred Bour; 444 M. Max André.

Finances et affaires économiques.

Nos 28 M. Alfred Bour; 356 M. La Gravière; 442 M. Pierre Cornet; 443 M. Pierre Cornet.

Intérieur.

No 441 M. Georges Oudard.

Santé publique et population.

No 330 Mme M.-H. Lefaucheux.

Paris. Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.